



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
 Centre Technique de la Forêt Communale
 BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
 Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com
 Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 REGION DU NORD

 DEPARTEMENT DE LA BENOUE

 COMMUNE DE LAGDO



REPUBLIC OF CAMEROUN
 Peace-Work-Fatherland

 NORTH REGION

 BENUE DIVISION

 LAGDO COUNCIL

PROJET DE REBOISEMENT 1400

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET REBOISEMENT 1400 DANS LA COMMUNE DE LAGDO

Période : 2019-2023



Réalisé Par : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) B.P : 15 107 Yaoundé/Email : ctfccameroun@yahoo.com / Web : www.foretcommunale-cameroun.org

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes	4
1. Contexte et justification de l'action	5
2. Objectif principal de l'action.....	5
3. Rappel des activités menées durant la période du projet.....	5
4. Situation de référence de la FC avant la mise en œuvre du projet reboisement 1400	6
5. Localisation de la commune.....	8
6. Caractérisation biophysique du milieu	8
6.1. Milieu biophysique.....	8
6.1.1. Climat	8
6.1.2. Pédologie.....	8
6.1.3. Hydrographie.....	8
6.1.4. Végétation	9
6.1.5. Faune	9
6.1.6. Le relief	10
6.2. Milieu humain	10
7. Zone d'intervention de la zone du projet Reboisement dans la Commune de Lagdo.....	11
8. Résultats des activités du projet reboisement 1400.....	12
8.1. Reboisement dans la forêt communale.....	12
8.1.1.1. Opération de reboisement dans la forêt communale	12
8.1.1.2. Etat des superficies des plantations d'anacarde dans la localité de Bengui	13
8.1.1.3. Atelier d'information et de sensibilisation des parties prenantes du projet Reboisement 1400	14
8.2. Reboisement dans le long des berges du lac	18
8.2.1. Réunion d'information et de sensibilisation des populations sur les berges du lac	18
8.2.2. Etat des plantations forestières sur les berges du lac.....	18
8.2.3. Evaluation des superficies des sites reboisés	19
8.2.4. Etat des superficies des plantations d'anacarde en production	20
8.2.5. Etat des superficies des plantations d'anacarde dans la localité de Ouro Beldoum	20
8.2.6. Evaluation des superficies des plantations privés	20
8.2.7. Campagne de distribution des plants d'anacarde	21
8.3.1. Autres activités menées dans le cadre du projet Reboisement 1400.....	22
8.3.1.1. Accompagnement de la commune dans l'approvisionnement des marchés domestiques locaux en bois légal	22
8.3.1.2. Visite des sites physique et identification du site potentiel du marché communal	22
8.3.1.3. Formation et sensibilisation des responsables communaux et des acteurs de la filière bois local sur les modules identifiées	23
8.4. La communication sur le projet.....	23
8.5. Visites de la plantation par plusieurs acteurs	24

8.6.	Activités de formations et de sensibilisations	25
9.	Cofinancement des activités du projet REBOISEMENT 1400 par la Mairie	26
10.	Difficultés rencontrées	26
11.	Les succès enregistrés.....	27
12.	Les leçons apprises	27
13.	Rapport géoréférencé et cartographique.....	27
	ANNEXE	34

Liste des acronymes

ACFCAM	Association des Commune Forestières du Cameroun
AED	Association pour l'Education et le Développement
AFCOM	African Commodities S.A
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
APAF	Association des Producteurs d'Anacardiens et des Fruitiens de Ndikiméki
APV/FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"
BM	Banque Mondiale
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
C2D	Contrat Désendettement et Développement
CFC	Cellule de Foresterie Communale
CPCFC	Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse
CPF	Comités Paysans-Forêt
CSI	Centre de Santé Intégré
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
DAO	Dossier d'Appels d'Offres
FC	Forêt Communale
FED	Fonds Européen de Développement
FNCofor	Fédération Nationale des Communes Forestières de France
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
Ha	Hectare
IOV	Indicateur Objectivement vérifiable
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
Km	Kilomètre
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MoU	Mémorandum d'entente
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAMFOR	Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier
PCD	Plan Communal de Développement
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPP	Partenariat Public - Privé
PROCIVIS	Programme d'appui à la Citoyenneté Active
ProFE	Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural, volets Forêt-Environnement)
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SVF	Système de Vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT
TdR	Termes de Référence
UdM	Université des Montagnes
UE	Union Européenne
ZSS	Zone de savane Sèche
ZT	Zone de Transition

1. Contexte et justification de l'action

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Lagdo et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, la forêt communale et les berges Ouest du lac ont été retenues pour les opérations de reboisement.

2. Objectif principal de l'action

L'objectif principal est de reboiser les espaces dégradés de la Forêt Communale de Lagdo dans la localité de Bengui, Ouro Beldoum et les berges du lac de Lagdo dans 04 localités.

3. Rappel des activités menées durant la période du projet

N°	Activités	Responsables	Période
REBOISEMENT DANS LA FORET COMMUNALE			
1.	Opération de reboisement dans la forêt communale	Chargé du reboisement/AFCOM	2019-2023
2.	Atelier d'information et de sensibilisation des parties prenantes du projet Reboisement 1400	Chargé du Reboisement	2019-2023
3.	Mise en place du Comité Villageois de suivi du projet au niveau de la Forêt Communale	Chargé du reboisement/Communautés/Exécutif	2020
4.	Misson de l'Union Européenne	Mairie/AFCOM/CTFC	2020
5.	Mission d'évaluation du CTFC	Mairie/AFCOM/CTFC	2019-2023
6.	Evaluation a mi-parcours de la convention de partenariat Mairie/AFCOM	Chargé du Reboisement/AFCOM	2023
7.	Première campagne de récolte des pommes et des noix de cajou	Chargé du Reboisement/AFCOM	2022-2023
REBOISEMENT DANS LE LONG DES BERGES DU LAC			
8.	Opération de reboisement sur les berges du lac	Chargé du Reboisement/CVC	2019-2023
9.	Réunion d'information et de sensibilisation des populations sur les berges du lac	Chargé du Reboisement	Du 02 au 04/07/2020
10.	Mission d'évaluation du CTFC	CTFC/Commune	2019-2023
11.	Evaluation des superficies des plantations privés	Chargé du Reboisement	2019-2023
AUTRES ACTIVITES MEMEES			

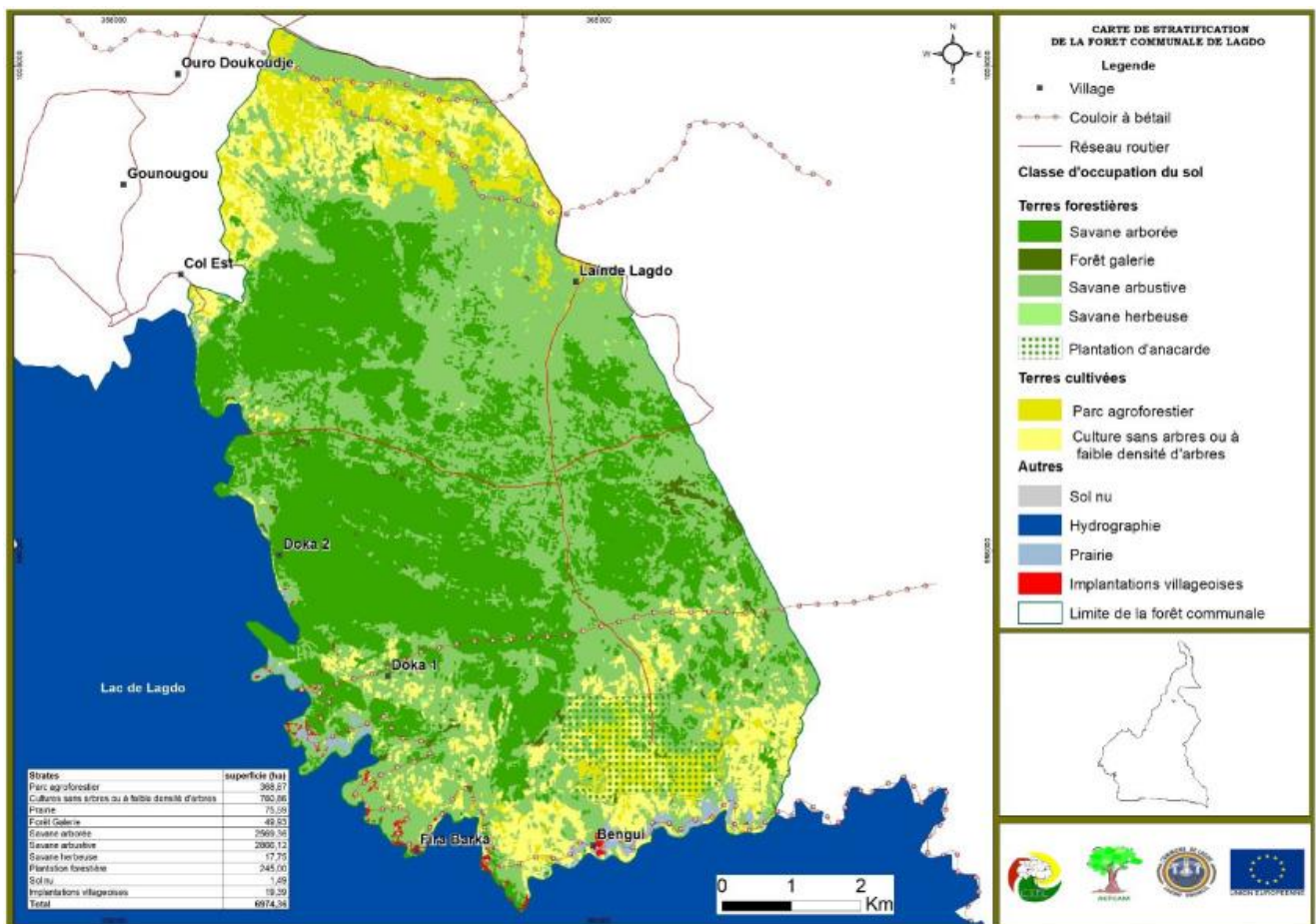
(i) 1 PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) 2 APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

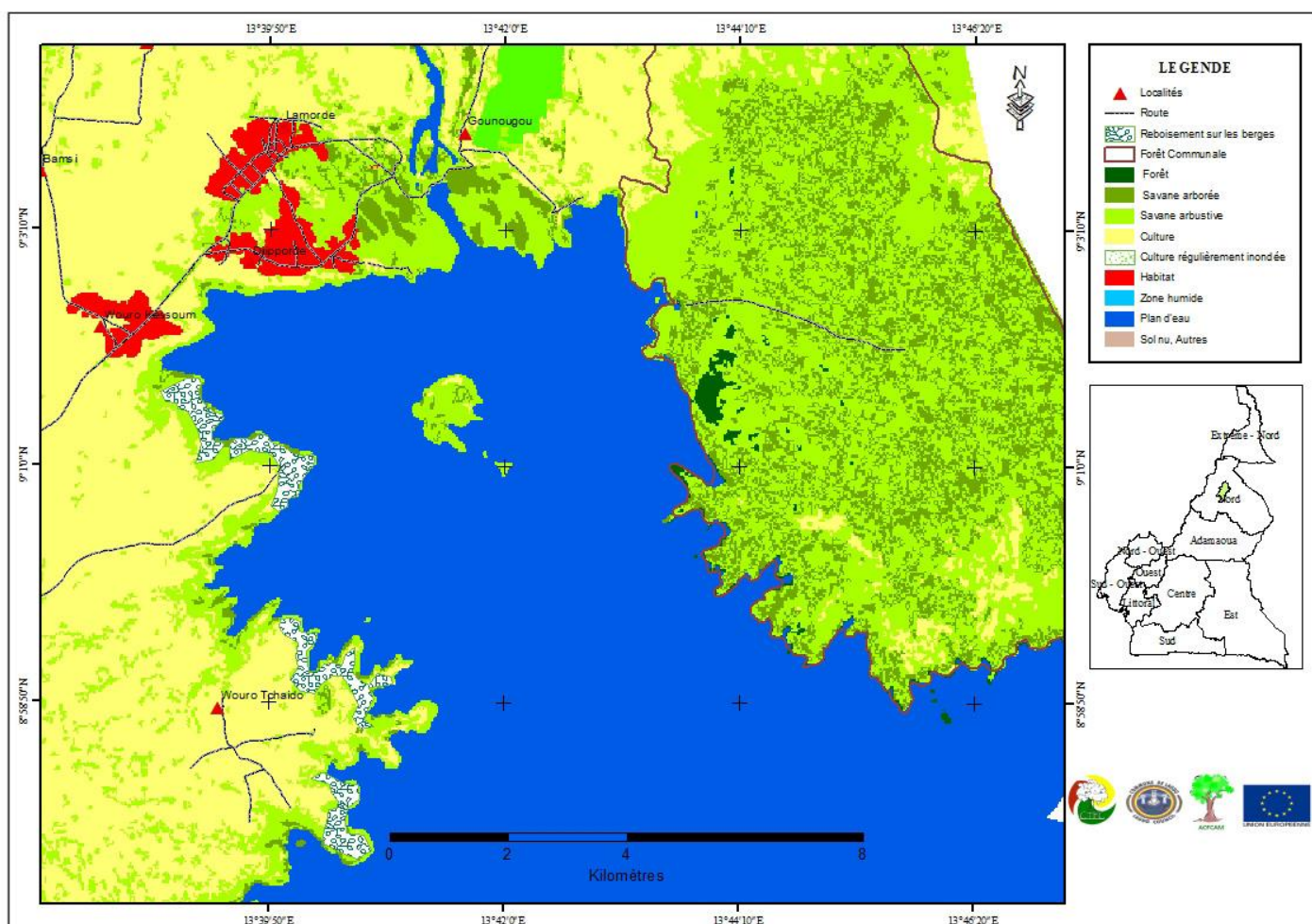
N°	Activités	Responsables	Période
12.	Réalisation d'un documentaire des activités du projet	Chargé du Reboisement	2019-2021
13.	Campagne de distribution gratuit des plants d'anacarde aux populations	Chargé du Reboisement	2019-2022
14.	Evaluation des superficies des sites reboisés	Chargé du Reboisement/AFCOM	Mai 2023
15.	Visites de la plantation par plusieurs acteurs	Chargé du Reboisement/AFCOM	2021-2023
16.	Difficultés rencontrées	Chargé du Reboisement/AFCOM	2019-2023

4. Situation de référence de la FC avant la mise en œuvre du projet reboisement 1400

La forêt de Ouro-Doukoudjé est située dans l'Arrondissement de Lagdo (Département de la Bénoué, Région du Nord), sur la rive droite à l'Est du barrage de Lagdo. Elle occupe une superficie officielle de 6883 ha. La Commune de Lagdo a entrepris en 2017, auprès du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le processus de classement de cet espace en forêt communale. L'analyse de la déforestation et la dégradation de cet espace réalisé par le PNDP à travers le projet pilote REDD+ estime à environ 2 050 d'espaces dégradés suis au activités humaines (agriculture, élevage, exploitation du bois de chauffe et la carbonisation). De cette étude, la localité de Bengui village riverain de la FC enregistre le fort taux de perte du couvert végétal.



Cette localité se trouve dans la zone la plus profonde du lac ou l'on observe la plus grande partie des phénomènes d'ensablement due à la très grande pression anthropique sur le couvert forestier. Face à cette situation, l'exécutif communal a porté son choix dans cette localité pour les activités de reboisement à travers les financements du projet **Reboisement 1400** pour inverser la tendance. Il en est de même pour la ZIC 8 bis et dont la déforestation et la dégradation du couvert et est hautement avancées.



5. Localisation de la commune

La Commune de Lagdo a été créée en 1993 par Décret Présidentiel N°93/321 du 25 Novembre 1993. Elle est issue de l'éclatement de l'ancien Commune Rurale de Garoua en 9 circonscriptions administratives (Lagdo, Bibemi, Pitoa, Tchéboa, Demsa, Mayo-Hourna, Tourou, Dembo et Baschéo). Son premier exécutif gère la structure à partir de 1996. La commune de Lagdo est située à 65 Km de Garoua, Région du Nord. Elle est située à 09°03'440,4'' Nord, et 13°39'335,5'' Est.

Elle couvre une superficie de 2.250 Km² et comprend 167 villages. Elle est limitée, au Nord par les Communes de Ngong et de Bibémi, au Sud par les Communes de Tcholliré et de Poli, l'Est par les Communes de Rey Bouba et de Bibémi, et à l'Ouest par la Commune de Ngong.

6. Caractérisation biophysique du milieu

6.1. Milieu biophysique

Les données concernées ici sont celles relatives au climat, à l'hydrographie, au sol, à la végétation, à la faune et au relief.

6.1.1. Climat

Le climat est tropical de type soudano-sahélien caractérisé par deux saisons à savoir une courte saison de pluies de trois à quatre mois (mi-mai à mi-septembre), le plus souvent irrégulière et une longue saison sèche couvrant le reste de l'année (octobre à mi-mai) et présentant une brume sèche pouvant durer deux mois (mi-décembre à mi-février).

La Pluviométrie moyenne annuelle est de 950 mm d'eau en 55 jours de précipitation (Rapport DAADER-Lagdo,2013).

Les températures sont élevées avec une moyenne de 31°C, et des maximas atteignant 42 à 45°C au mois d'Avril. Toutefois, on peut observer de grandes irrégularités d'une année à l'autre et même d'un mois à l'autre. L'humidité relative est relativement faible (inférieure à 35%) sur plus de la moitié de l'année.

6.1.2. Pédologie

La commune de Lagdo présente d'après la classification pédologique de Bralant et Gavaud une variabilité de sols avec par ordre d'importance des croissants de superficies : les planosols molliques (25%), les sols ferrugineux tropicaux (35%) et les sols hydromorphes minéraux (vertisols) (40% à Djoulol Bocki, Napanla, Bessoum et Ouro Bobowa) par conséquent les aptitudes culturales des sols de l'espace communal de Lagdo sont variées. Il ya une tendance à la baisse de la fertilité qui est généralement observée avec l'évolution du topo séquence des bas-fonds. Les sols de bas-fonds sont adaptés à la culture de saison sèche et les vertisols servent à la culture de saison pluvieuse. Les alentours du lacs sont constitués des sols de texture à dominance sableuse.

6.1.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique de la Commune de Lagdo est influencé par le barrage hydroélectrique construit en 1984 sur le fleuve Bénoué. Cet ouvrage qui s'étend sur près de 700 Km² a modifié la carte hydrographique originelle de la Commune, car plusieurs mayos se sont retrouvés engloutis. Mais

aujourd'hui ce barrage offre de très grandes potentialités pour les activités halieutiques, pastorales, agricoles et touristiques. Les autres cours d'eau de la Commune sont :

La Bénoué ;

- Le Mayo-Bocki ;
- Le Mayo-sala
- La Mayo-Boulel
- Le Mayo-Alfom

Le barrage de Lagdo dispose en aval des débarcadères accueillant en périodes de crues des embarcations avec moteurs hors-bord en provenance du Nigeria.

6.1.4. Végétation

La végétation dominante est caractéristique d'une savane herbeuse et arbustive laissant la place dans les zones dégradées à une steppe à épineux. Cette dégradation est due à la forte pression démographique sur les maigres ressources forestières disponibles et par le niveau très bas des revenus obtenus par spéculations agro-sylvo-zootechniques et piscicoles. On trouve par endroits des forêts galeries le long du cours du Mayo Mbay et des massifs forestiers.

De ce fait pour le bois de chauffe, d'œuvre, à but commercial et en vue d'augmenter leurs revenus à un seuil tel qu'il puisse leur offrir un niveau de vie (le terme « survie » serait mieux approprié) décent, les communautés rurales pratiquent à tire-larigot le déboisement, la déforestation. Les espèces les plus rencontrées sont : les *Faidherbia albida*, les *Acacia* spp, les *Vitellaria paradoxa* (Karités), les *Kaya senegalensis*, les *Annona senegalensis*, les *Tamarindus indica*, les *Ficus carica* (figuiers), les *Andosonia indica*, les *Balanites aegyptiaca*, les *Anogeisusleocarpus* et les *Zizyphus mauritania*.

Les herbes les plus rencontrées sont : *Vitiveria nigritana*, *Echinochloa stagnina*, *Oryza longistiminata*, *Pennisetum sp*, *Sorghum arundinaceum*.

6.1.5. Faune

Les espèces fauniques couramment rencontrés au sein de la Commune de Lagdo sont : les éléphants, les lions, les panthères, les buffles, les cobs de Buffon, les hippopotames, les crocodiles, les antilopes, les babouins, les singes, les pintades et les canards sauvages.

Dans l'arrondissement de Lagdo, on rencontre trois Zones d'Intérêt Cynégétiques :

- ZIC 7 : Campement des éléphants, 97 920 ha ;
- ZIC 8 : Mayo Boulel, 35 040 ha ;
- ZIC 8 bis : Louga, 8 320 ha ;

La faune aquatique est constituée à 90% des poissons des genres *Chrysichthys* (Loro, Poisson chat, « Cat fish »), *Citharinus* (Falia, « Moon fish »), *Heterotis* (Kanga, Laréou, « Boney Tongue »), *Hydrocynus* (Binga, Gniéou, « Tiger fish », Sagaie), *Lates* (Capitaine, « Nil perch) et *Tilapia* (« Mango fish »).

6.1.6. Le relief

On distingue deux types de paysages contigus. La région de Lagdo est une vaste cuvette alluviale qu'entourent les montagnes dont les principales sont : le massif qui s'étend de Ouro-Doukoudjé à l'Est et plus au Sud le massif de Gouna. Cette forme de relief donne lieu à la présence d'endoréisme au niveau de la cuvette avec formation des Gley et des Pseudo-Gley ; au niveau des glacis et piedmonts, on est en présence des phénomènes d'érosion. Cette forme particulière de relief a des incidences sur le milieu et la végétation. La cuvette est une zone de pâturage, qui généralement n'est pas cultivée. Les zones agricoles sont en général les glacis et les collines dont la végétation naturelle est moins dense et les espèces ligneuses plus abondantes. L'altitude moyenne de la région est de 218 m.

6.2. Milieu humain

Le BUCREP en 2005, donne une population de l'arrondissement de Lagdo de 142 371 habitants dont 73 742 hommes et 68 629 femmes. La projection de la population avec le taux d'accroissement de 2.9% l'an (*Sources : RGPH 1976, RGPH1987, 3ème RGPH, BUCREP, 2005*) donne une population en 2015 de 205 838 habitants. Cependant les données récoltées sur le terrain en 2015, donnent une population de 269 420 habitants pour une superficie de 2 250 km².

Elle compte 53 % de femmes contre 47% d'hommes. La densité moyenne de la population est de 118 habitants/Km² par endroit et se compose majoritairement des jeunes de 0 à 34 ans (62,09% de la population totale) ; puis des vieux de plus de 60 ans (6,09% de la population totale). Le taux de mortalité relevé au niveau de l'hôpital de district de Lagdo est de 4,8%.

L'âge moyen d'un chef de famille est d'environ 39 ans. La taille moyenne des ménages est de cinq (5) personnes. Sur la base d'une moyenne de 07 personnes par ménage, l'espace communal de Lagdo compte 38 500 ménages.

La population de Lagdo est cosmopolite. Elle compte 70 ethnies qui sont arrivées dans la localité à la suite de 02 principaux mouvements migratoires issus respectivement de la mise en œuvre du Projet Nord Est Bénoué (NEB), et de la construction du barrage hydroélectrique. Au moins 5.000 personnes se sont déplacées aux cours de ces événements. À ces mouvements migratoires s'ajoutent les nombreux déplacements réguliers des populations de la région de l'Extrême-Nord et des pays voisins qui sont à la recherche des terres plus accueillantes à tout point de vue (paix sociale, disponibilité relative des terres agricoles, fertilité des terres, abondance de l'eau, etc.). Les ethnies les plus représentatives sont les : Arabe choa, Dourou, Foulbés, Guidar, Guiziga, Kapsiki, Kera, Kotoko, Laka, Lamé, Mafa, Massa, Mboum, Mofou, Moundang, Mousgoum, Papé, Toupouri.

Les principales activités économiques de la commune sont l'agriculture, la pêche, l'élevage, le commerce et l'artisanat.

Les spéculations les plus pratiquées sont : le riz, l'oignon, le maïs, le mil, le coton et l'arachide. Les tubercules tels que la patate, le manioc sont également produits dans certains villages de la Commune. D'autres spéculations telles que le voandzou, le sésame, le taro et le niébé sont également produits par les braves cultivateurs, mais sur des parcelles spécifiques. La quasi-totalité des agriculteurs utilise les semences locales pour toutes les spéculations en dehors de celles fournies par la SODECOTON.

L'élevage est pratiqué dans tous les villages de la zone rurale. Les principales espèces d'animaux sont les bovins, les ovins, les caprins, les asines, les équins, les porcins, les canins et la volaille. La pêche est très pratiquée dans l'espace communal grâce à la présence du fleuve Bénoué et du barrage de retenue d'eau.

7. Zone d'intervention de la zone du projet Reboisement dans la Commune de Lagdo

Les activités principales du projet Reboisement 1400 s'étalent sur les berges ouest du lac Lagdo et dans la Forêt Communale et concerne les localités suivantes :

- Le site d'Ouro Kessoum pour une superficie de 1150 ha ;
- Le site de Kontip pour une superficie de 190 ha ;
- Le site d'Ouro Tchaïdo pour une superficie de 197 ha ;
- Le site de Boulel Centre pour une superficie de 386 ha à reboiser avec 28 600 plants forestiers ;

Le site de Ouro Kessoum est un terrain plat avec une légère pente vers le lac ; le sol est argilo-sableux avec une végétation dégradée au bord du lac et on y trouve quelques espèces ligneuses telles que : *Acacia nilotica*, *Faidherbia albida*. C'est une zone de pâturage de saison sèche.

Le site de Kontip présente un relief plat avec un sol sableux-argileux ; sa végétation est fortement dégradée ; les espèces que l'on rencontre sont : *les Acacia nilotica*, *Tamarindus indica* et les arbres fruitiers comme les manguiers. Des pistes à bétail existent dans cette zone où l'on trouve beaucoup des éleveurs bororos.

Le site de Ouro Tchaïdo a un relief plat avec un sol sableux argileux ; sa végétation arbustive subissant de dégradation est constituée des épineux ; on y trouve des espèces telles que : *Tamarindus indica*, *Anogeisus leocarpus*, *Kaya senegalensis*, *Balanites aegyptiaca* et c'est une zone où il existe des éleveurs bororos.

Le site de Boulel Centre a aussi un relief plat avec du sol sableux argileux ; sa végétation arbustive subissant de dégradation est constituée des espèces telles que : *Tamarindus indica*, *Anogeisus leocarpus*, *Kaya senegalensis*, *Balanites aegyptiaca*.

Les populations riveraines de ces sites sont : les Peuls éleveurs bororos, les massa, les Mousgoum, les Kotoko, les Toupouri, les Kapsiki, les Guiziga, les Guidar, les Moudang qui exercent plus dans la pêche, l'élevage et l'agriculture.

8. Résultats des activités du projet reboisement 1400

8.1. Reboisement dans la forêt communale

8.1.1.1. Opération de reboisement dans la forêt communale

Lancé officiellement en 2019 dans la commune de Lagdo, par le Préfet du département de la Bénoué, le projet Reboisement 1400 a retenu comme premier site la localité de Bengui. Village riverain de la Forêt communale de Lagdo, la localité de Bengui a été choisie pour démarrer le projet à la suite du phénomène d'ensablement du fait qu'elle se situe dans la partie la plus profonde du lac de Lagdo. Aussi, cette localité enregistre le niveau de déforestation et de dégradation la plus importante de la Forêt Communale avec près de 1875 hectares perdus en l'espace de 5 ans.



Pour les quatre années de mise en œuvre du projet 1000 hectares ont été délimités de façon participative avec les populations et le chef du village. Les activités ont débuté avec une grande opération de production des plants d'anacarde et dont plus 125 000 ont été produits résultant du partenariat public-privé entre la Mairie de Lagdo et African Commodities. Les activités de reboisement ont suivi avec notamment les opérations de défrichage, piquetage, trouaison et de Mise en terre traitement phytosanitaire, entretien, arrosage et surveillance.



Il convient de préciser que les espaces reboisés dans la localité de Bengui sont essentiellement des parcelles agricoles mis en place par les populations riveraines avant l'arrivée du projet. Le reboisement effectué avec les anacardes est un choix de l'exécutif communale dans le but d'améliorer la couverture végétale, réduire l'ensablement du lac, améliorer les conditions de vie des populations à travers le développement des chaînes de valeur de l'anacarde.



8.1.1.2. Etat des superficies des plantations d'anacarde dans la localité de Bengui

Depuis 2019, la commune de Lagdo à travers le projet reboisement 1400 a effectué les activités de reboisement avec son partenaire privé AFCOM dans la Forêt Communale dans la localité de Bengui. Conformément à la convention de partenariat entre la Mairie et AFCOM, il était prévu de mettre en place une plantation de **1 080 hectares** sur le site de Bengui pour une durée de 4 ans. Le constat fait sur le terrain en présence de l'équipe de la mission ressort les résultats ci-dessous.

Au stade actuel les 580 hectares qui incombent à la Mairie ont été reboisés. S'agissant des 500 hectares à reboiser par AFCOM 309 hectares ont été reboisés entre la période 2020-2023. Il convient de préciser que les **191 hectares** restantes qui devraient être reboisés par AFCOM en 2022, ont été stoppés par le Délégué Régional de Forêt de la Région du Nord lors de la réunion de clarification des actions des partenaires intervenants dans la FC. Cette situation n'a pas permis à AFCOM d'atteindre les objectifs de la convention de partenariat dans les délais escomptés.

	Localités	Superficie	Nbre de plants	Espèces	Taux de réussite	Années
Projet reboisement 1400	Bengui	200 ha	20 000	Anacarde	65%	2019
	Bengui	180 ha	18 000	Anacarde		2020
	Bengui	200 ha	20 000	Anacarde		2021
	Ouro Beldoum	200 ha	20 000	Anacarde	47%	2022
Cofinancement Mairie	Ouro Beldoum	150 ha	15 000	Anacarde	35%	2022
Fond propre AFCOM	Bengui	100 ha	10 000	Anacarde	60%	2021
	Bengui	100 ha	10 000	Anacarde		2021
	Bengui	109 ha	10 900	Anacarde		2022
TOTAL		1239 ha	123 900			

8.1.1.3. Atelier d'information et de sensibilisation des parties prenantes du projet Reboisement 1400

L'atelier de sensibilisation et de communication auprès des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet reboisement 1400 s'est faite en deux étapes dont l'atelier de sensibilisation qui a vu la participation de 95 participants. Il s'est agi d'informer les parties prenantes sur le projet « Reboisement 1400 », la présentation du plan indicatif de mise en œuvre de l'action, du cadre logique et l'élaboration participative un plan de travail pour la durée du projet. Aussi, le préfet du département de la Bénoué a procédé au lancement de la mise en terre des plants sur le site de Bengui de la Forêt Communale de Lagdo. Au cours de cette activité, le Préfet a passé un message de sensibilisation sur les retombés du projet dans la localité.



Les médias invités, ont assuré la couverture de tout l'évènement pour assurer une communication et une visibilité optimale des actions extérieures de l'Union Européenne. Les supports produits ont été diffusés lors de la vaste campagne d'affichage.

Cet atelier de sensibilisation et de communication des parties prenantes du projet « Reboisement 1400 » dans la commune de Lagdo a été organisée à l'initiative de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) avec l'appui financier de Union Européenne.

8.1.2.1 Mission de l'Union Européenne

En date du 13 novembre 2019, la commune de Lagdo à travers la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 a reçu la visite de la mission de l'Union Européenne dans la localité de Bengui. La qualité des résultats et la forte implication des populations, des sectoriels et des autorités administratives ont amenés le partenaire financier à toucher du doigt les avancées du projet dans la commune de Lagdo. Cette visite de l'Union Européenne a permis d'apprécier l'état d'avancement des activités sur le terrain et

de se rassurer de l'implication des femmes, des jeunes et des Mbororo dans la mise en œuvre des activités du projet.



Au terme de cette mission, l'Union Européenne s'est dit satisfaisant quant à la qualité des activités du projet 3 mois après le démarrage du projet.

8.1.2.2. Mission d'évaluation du CTFC

Durant la mise en œuvre du projet, le CTFC a effectué 05 mission de suivi et évaluation des activités du projet reboisement 1400 dans la commune de Lagdo. Durant la mission une rencontre a été organisé avec l'exécutif communal. Il était question d'échanger sur les cotisations de la Mairie, le cofinancement des activités sur le terrain et la situation sur la convention de partenariat entre la commune et le partenaire privé AFCOM.



La deuxième étape de la mission portait essentiellement sur la visite des sites reboisés notamment sur les berges du lac (Boulel, Ouro-Tchaïdo et Kontip) et dans la forêt communale (Bengui). Au terme des différentes missions du CTFC, le directeur a apprécié les premiers résultats et à exhorté le responsable du projet à bien documenter les activités ainsi que les réalisations faites par le partenaire privé AFCOM.

8.1.2.3. Evaluation à mi-parcours de la convention de partenariat Mairie/AFCOM

Le 27 Février 2023 s'est tenue dans la salle des actes de la Mairie de Lagdo une réunion d'évaluation à mi-parcours du Projet Reboisement 1400. Soutenu en partie par l'Union Européenne à travers l'Association des Communes Forestières et avec l'appui du Centre Technique de la Forêt communale et la partenaire privé AFCOM. Y prenait part à cette réunion l'exécutif communal, les services de la recette le point focal du projet reboisement 1400 pour le CTFC et le partenaire privé African Commodities. La réunion d'évaluation a essentiellement porté sur :

- ✚ La présentation des résultats du projets reboisement 1400 dans sa globalité ;
- ✚ L'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés aux différentes parties contractuelle en revisitant les termes de la convention de partenariat entre la Mairie et AFCOM ;
- ✚ Les aspects de sécurisation et de contrôle avant, Pendant et après les récoltes ;
- ✚ Les activités de collecte des pommes et des noix dans la plantation ;
- ✚ Sur la nécessité d'élaborer de manière conjointe un compte d'exploitation ;
- ✚ Sur les surfaces restantes à reboiser.



Après avoir passé en revue la convention de partenariat les échanges ont essentiellement portés sur les obligations de chacune des deux parties. Le Directeur d'African Commodities a présenter l'objectif qui était de mettre à terme 108 000 plants sur la surface globale de 1 080 ha. Les surfaces restantes à reboiser soit 190 ha pour combler le reste des 500 ha et 90 ha pour les regarnis d'ici fin 2023. Il a passé en revue les difficultés enregistrées notamment le contrôle et la sécurisation du site. S'agissant des premières opérations de récoltes, il a été rappelé que c'est une phase test et dont près de 1 444, 5 Kg de

pomme ont déjà livré à un jeune entrepreneur au niveau de Garoua. Pour ce qui est des graines près 9 sacs.

8.1.2.4. Première campagne de récolte des pommes et des noix de cajou

Durant les mois de Décembre au mois de d'Avril 2023 les activités dans la localité de Bengui ont été marquées par les opérations de collecte des produits d'anacarde avec le partenaire privé AFCOM. Pour cette première année de collecte, le dispositif de contrôle et de sécurité a été renforcé pour une meilleure collecte. Une main d'œuvre importante estimée à 157 ouvriers a été mis en place pour faciliter la collecte dans la plantation. Cette main d'œuvre était essentiellement constituée à 75% des femmes et formé par AFCOM conformément à la convention de partenariat. Les premières opérations de récoltes qui sont en réalité une phase test, près de 1 943,2 kilogrammes de pomme ont été livré à un jeune entrepreneur au niveau de Garoua faute d'une unité de transformation au niveau local. Pour ce qui est des graines, près de 13 sacs de 80 kilogrammes ont été collectés



Néanmoins, il convient de préciser que n'étant pas encore suffisamment outillé pour les opérations de récoltes des anacardes, nous avons procédé avec les moyens de bord. Il s'agira donc pour les prochaines campagnes de fournir aux travailleurs le matériel de protection adéquat pour assurer la sécurité et les rendements dans la plantation.

8.2. Reboisement dans le long des berges du lac

8.2.1. Réunion d'information et de sensibilisation des populations sur les berges du lac

Le lancement des activités de reboisement sur les berges du lac a été lancé par une réunion tenue avec le Ardo de Ouro-Tchaïdo (Chef du village) et les communautés. Le Chargé du reboisement a tenu rappelé aux populations que ce grand projet est une initiative financée par l'Union Européenne et donc l'ACFCAM est le Maître d'ouvrage délégué, CTFC qui est Maître d'œuvre en charge des différentes activités du projet et enfin la commune de Lagdo (qui cofinancent les activités) agi en qualité de maîtres d'œuvre délégués. Par la suite, il rappelé que le projet vient reboiser les berges Ouest du lac en renforçant ceux effectués par le PNDP dans le cadre du projet pilote REDD+. Il s'agira cette fois de reboiser en appliquant le dispositif en quinquonze et remplacer par la même occasion les plants morts, assurer l'entretien et mettre en place des pares-feux.



Après avoir présenté cet état de lieu, il a rappelé que toutes les populations du village sans distinction de sexe ou de race sont conviées à cette opération. Par la suite a informé les populations que 950 hectares feront l'objet d'un reboisement et de regarni d'ici 2023.

8.2.2. Etat des plantations forestières sur les berges du lac

Sur les berges Ouest du lac de Lagdo, les activités de reboisement ont débuté en 2019 sur le site de Ouro- Tchaïdo et ce sont poursuivi en 2020 à Boulel centre, 2021 et 2022 à Kontip et Ouro Kessoum.

Au stade actuel, 923 hectares ont été reboisés et dont les données statistiques sont consignées dans le tableau ci-contre.

	Localités	Superficie	Nbre de plants	Espèces	Taux de réussite	Années
Projet reboisement 1400	Ouro-Tchaïdo	197 ha	19 700 Plants	Neems	68,14%	2019/2021
	Boulel Centre	386 ha	28 600 Plants	Neems, Accaci nilotica, caccia ciéméa	72%	2019/2021
	Kontip	190 ha	19 000 Plants	Neem	81%	2020/2021
	Ouro Kessoum	150	15 000 Plants	Neem	56%	2021/2022
TOTAL		923 ha				

8.2.3. Evaluation des superficies des sites reboisés

L'évaluation des superficies reboisées dans la commune de Lagdo fait suite à la décision prise par le Directeur du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) sur le projet Reboisement 1400 dans la commune de Lagdo. Cette action sous forme d'une subvention de l'Union Européenne octroyée à l'ACFCAM a permis de conduire les activités de reboisement de sur une période de 4 ans et ceci sous la maîtrise d'œuvre du CTFC.

Le mandat de la mission était le suivant :

- ✚ Sensibiliser les populations sur les activités du projet à la clôture ;
- ✚ Evaluer les superficies reboisées, la production des pommes et des noix de cajou ;
- ✚ S'accorder sur le dispositif de pérennisation ;
- ✚ Faire le point sur les activités de reboisement pour la campagne 2023.

Depuis 2019, la commune de Lagdo à travers le projet reboisement 1400 a effectué les activités de reboisement avec son partenaire privé AFCOM dans la Forêt Communale dans la localité de Bengui. Conformément à la convention de partenariat entre la Mairie et AFCOM, il était prévu de mettre en place une plantation de **1 080 hectares** sur le site de Bengui pour une durés de 4 ans. Le constat fait sur le terrain en présence de l'équipe de la mission ressort les résultats ci-dessous.

Au stade actuel les 580 hectares qui incombait la Mairie ont été reboisés. S'agissant des 500 hectares à reboiser par AFCOM 309 hectares ont été reboisés entre la période 2020-2023. Il convient de préciser que les **191 hectares** restantes qui devraient être reboisé par AFCOM en 2022, ont été stoppés par le Délégué Régional de Forêt de la Région du Nord lors de la réunion de clarification des actions des partenaires intervenants dans la FC. Cette situation n'a pas permis à AFCOM d'atteindre les objectifs de la convention de partenariat dans les délais escomptés.

8.2.4. Etat des superficies des plantations d'anacarde en production

Dans la Forêt Communale de Lagdo, les 889 hectares soutenu financièrement en partie par l'Union Européenne à travers l'Association des Commune Forestière du Cameroun et le partenaire privé AFCOM, près de 117 hectares sont entrés en production depuis la période 2021-2022. Il convient de mentionner que les plants qui sont entrés en production de décembre 2022 à mars 2023 sont ceux qui ont été mis en terre en 2019. Un inventaire des plants en production a été réalisé par AFCOM fait un état de 17 000 plants. A cela s'ajoute 8 887 plants ont reçus des traitements phytosanitaires avant les récoltes.

8.2.5. Etat des superficies des plantations d'anacarde dans la localité de Ouro Beldoum

Les activités de reboisement effectuée dans le cadre du projet reboisement 1400 dans la localité de Ouro Beldoum, village riverain de la forêt communale ont débuté en 2021. Pour les activités de la première année sur ce site, un reboisement de 200 hectares soit 20 000 plants mis en terre sur ce site. Il convient de préciser ici que le projet, avec l'appui du Directeur du CTFC a financé la construction d'un forage équipé d'une pompe immergée et d'un groupe électrogène à Laïndé Lagdo pour faciliter les opérations d'arrosage. Malheureusement, l'entreprise (ETS SOUNITA) retenu pour la construction dudit forage n'a pas été réalisé l'ouvrage à temps et nous avons enregistré une perte importante des plants durant le mois de Mars à Mai 2021 estimé à plus de 12 057 plants. L'année d'après, le projet a financé la production de 50 000 plants d'anacardes qui devraient permettre à la mairie d'assurer les regarnis et de reboiser par la même occasion 200 hectares représentant son cofinancement dans le cadre de la mise en œuvre du projet. La Mairie a assuré les opérations de regarni et a reboisé 200 hectares à travers un stage de vacances qu'elle a lancé et qui a vu la participation de 132 étudiants et les élèves. Néanmoins il convient de préciser que durant la période allant de Novembre 2022 au mois d'Avril 2023, la mairie n'a pas financé les opérations d'entretien, de sécurisation et d'arrosage des plants par manque de moyen financier. Cette situation n'a pas permis d'avoir des résultats satisfaisants. Les données consignées dans le tableau ci-dessus présente le taux de réussite du reboisement effectué dans la localité de Ouro Beldoum.

8.2.6. Evaluation des superficies des plantations privés

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet reboisement 1400 à Lagdo près de 574 producteurs et 35 GICs/Coopérative et associations œuvrant dans le domaine de la restauration du couvert végétal. Durant l'évaluation des superficies, on enregistre au total 91 hectares appartenant à 26 producteurs et à 12 GICs/Coopérative et associations. L'échec dans le cadre de cette opération a été beaucoup enregistré chez les producteurs qui ont pris des plants en n'ont pas assuré le suivi. Le tableau ci-dessous présente la liste des organisations au niveau local qui ont bénéficiés gratuitement des plants d'anacarde et dont l'évaluation a été réalisées sur 11 organisations disponibles.

N°	Bénéficiaire	Responsable	Localité	Plants fournis par le projet	Superficie reboisées	Taux de réussite
1.	Association des Jeunes Actifs et Volontaires pour la Protection de l'Environnement de Lagdo (AJAVPEL)	Sali Gilbert	Lagdo	1800	11, 2 ha	42%
2.	Association pour le Reboisement	Sobnone Michel	Lagdo	1500	8 ha	56%
3.	Les producteurs de Lamordé-Lagdo « dynamique »	Djanabou	Lagdo	1000	7,5 ha	22%
4.	Amicale des jeunes volontaires de Lagdo	Bokodi Zacharie	Lagdo	300	2,5 ha	71%
5.	Coopérative simplifié Neebam Djamou	Mme DAMA	Lagdo	2000	13,5 ha	38%
6.	Association des jeunes solidaires de Lagdo	Adoum Maila	Lagdo	1200	10,5 ha	43%
7.	Groupe des producteurs du riz de Gounougou	Nenba Sioumo	Gounougou	180	1,5 ha	65%
8.	GIC agro-éleveurs « jeunesse mais unies »	Djoba Wannamou	Gounougou	500	3,25 ha	54%
9.	Sembé cougal	Bello Yerima	Gounougou	500	4 ha	50%
10.	Allah wallounarral	Beladji Bagui	Gounougou	400	2,5 ha	74%
11.	Débrouillards	Vagai Guimbirke	Gounougou	200	1, 75 ha	84%
12.	PRONOCAM	MAMA Abakaï	Madagaliré	2000	15 ha	85%
TOTAL				11580	91,2 ha	

8.2.7. Campagne de distribution des plants d'anacarde

Dans le cadre du projet reboisement 1400 plus 85 000 plants d'anacarde ont été produit au niveau de la pépinière municipale et celle du lycée technique agricole de Lagdo. Ses plants ont été distribués gratuitement aux populations bénéficiaires dans le but de vulgariser cette culture et faire de la commune de Lagdo un grand bassin de production de l'anacarde. Es différentes opérations de distribution ont été lancé par l'exécutif municipal. Le tableau ci-dessous présente les quantités des plants distribués à la population sur une période de 3 ans.

Années	Plants distribués	Nombres de bénéficiaires
2019	26 000 plants	835 bénéficiaires
2021	12 000 plants	513 bénéficiaires
2022	47 000 plants	1087 bénéficiaires
TOTAL	85 000	2435 bénéficiaires



8.3.1. Autres activités menées dans le cadre du projet Reboisement 1400

8.3.1.1. Accompagnement de la commune dans l’approvisionnement des marchés domestiques locaux en bois légal

La commune de Lagdo dans la cadre de la composante 4 du projet reboisement 1400 à organiser une activité portant sur l’approvisionnement en bois domestique d’origine légale. Cette activité permettra une exploitation plus durable et qui respecte la législation en vigueur. Ainsi, cet approvisionnement se fera à partir des savanes et forêts naturelles. A moyen terme, les plantations prendront progressivement le relais. Le projet a appuyé directement la commune dans le sens de la gestion durable de leurs espaces forestiers communaux ceci en accompagnant ces communes vers l’approvisionnement durable du marché domestique en bois légal.

8.3.1.2. Visite des sites physique et identification du site potentiel du marché communal

Avec l’appui technique de la délégation Départementale des Forêt et du poste de contrôle forestier et de chasse de Lagdo, la commune a organisé dans le cadre de l’activité portant sur la création des marchés ruraux et urbains de bois de chauffe une visite des sites potentiel de marché à bois. Cette activité était conduite par Monsieur le Sous-Préfet de l’arrondissement de de Lagdo. Était lors de cette mission le délégué d’arrondissement d’agriculture, les agents communaux, les représentants des exploitants de bois des différents sites d’approvisionnement en bois de chauffe et les conseillers municipaux.

Site du marché à bois	Latitude	Longitude
Marché Urbain (Bokassa)	09.069023	13.668568
Marché Rural (Ouro Beldoum)	09.065901	13.766122

8.3.1.3. Formation et sensibilisation des responsables communaux et des acteurs de la filière bois local sur les modules identifiés

Après avoir finalisé avec la rencontre avec les sectoriels et la visite de sites potentiels de marché de bois de chauffe dans la commune de Lagdo, s'en est suivi un atelier de sensibilisation et de formation des vendeurs de bois sur la nécessité de se regrouper et surtout de rejoindre le site de vente. Cette activité animée par le point focal du projet reboisement 1400 et le chef de poste forestier a vu la participation de 53 acteurs constitués des exploitants de bois, des agents communaux.

Tenue le 17 Mai 2022 dans la salle polyvalente de la commune de Lagdo, l'atelier de sensibilisation et de formation a été présidé le représentant du sous-préfet de l'arrondissement de Lagdo Monsieur Bakary DANDY.

Les objectifs de cette activité étaient de :

- ✚ Accompagner la commune à l'identification d'un point de vente du bois ;
- ✚ Publier une
- ✚ Délibération du conseil municipal identifiant le site de vente du bois ;
- ✚ Sensibiliser les vendeurs de bois sur la nécessité de se regrouper et de rejoindre le site de vente identifié ;
- ✚ Former le personnel communal (Comités Paysans Forêt-CPF, agent communal) dans le suivi, le contrôle, la gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, les risques de coupe illégale du bois, la production et vulgarisation des foyers améliorés, l'utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, et sur l'intérêt de la préservation des ressources naturelles durables ;
- ✚ Mettre en place d'une plate-forme de gestion participative du bois dans la commune.

Par la suite, le chef de mission a fait trois présentations portant sur le cadre réglementaire en matière d'exploitation du bois de chauffe, sur l'approvisionnement des marchés urbains et ruraux du bois énergie et sur les circuits de commercialisation.

8.4. La communication sur le projet

La Communication à travers l'information et la sensibilisation des populations locales dès le début avait pour avantage de stimuler la prise de conscience des populations des zones sur le phénomène de dégradation et de susciter un plus grand intérêt à la prise d'action pour résoudre le problème par le reboisement. Démarrant au niveau de la communauté sur divers thématiques (restauration, réchauffement

climatique, divagation du bétail, feu de brousse, coupe abusive du bois, etc.) quelques approches et outils ont été utilisés :

Au niveau local

- A travers des annonces dans les lieux de cultes et mosquées ;
- L'usage, plaques, et des affiches ;
- Les réseaux sociaux ;
- La confection des polo, casquette et blocs notes estampillés projet reboisement 1400
- L'organisation des réunions du groupe, discussions du groupe, ateliers et excursions.

Au niveau Régionale

- Les notes d'information ;
- Des rapports d'activités trimestrielles ;
- Antenne CRTV pour le Nord et les réseaux sociaux.

Au niveau national et international

- La télévision nationale et le chaîne de télévision privée (CRTV, Canal 2) ;
- La presse (Journal Emergence, œil du sahel, Cameroun tribune) ;
- La réalisation des documentaires pour chacune des années et disponible sur Youtube.

Comme acquis, cette communication a favorisé la prise de conscience, l'engagement des communautés à restaurer les espaces dégradés et à conserver et gérer durablement la Forêt Communale de Lagdo et les berges ouest du lac de Lagdo.

8.5. Visites de la plantation par plusieurs acteurs

Depuis le début de la mise en œuvre des activités du projet reboisement 1400 dans la commune de Lagdo plusieurs visites ont été effectuées par plusieurs acteurs. Parmi les visites enregistrées nous avons :

- La visite des responsables du projet ABC-PADER ;
- La visite de l'équipe du fond commun dans le cadre de la mise en œuvre du projet AFR100 ;
- La visite de la SODECOTON ;
- La visite de la coordonnatrice du projet anacarde ;
- La visite de sa majesté le Lamido de Bogu.



A côté des différentes visites effectuées sur ce site, on enregistre aussi des étudiants des universités du Cameroun qui mènent des études de master voir de thèses de doctorat sur les réalisations du projet reboisement 1400 c'est le cas par exemple de :

- ✚ L'étudiante **DOUDOU ATDA Mouniratou** dont le sujet porte sur la « *contribution du projet Reboisement 1400 dans la restauration des paysages forestiers dégradés et la réduction des émissions des gaz à effet des serres à Bengui* » ;
- ✚ L'étudiante **Tatiana MAFOFOU MOUAFO** dont le sujet porte sur « *structures non étatique et restauration des paysages dégradés dans la zone de savanes sèche du Cameroun : cas du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)* »
- ✚ L'étudiant **Ezéchiel Arnaud TCHOPWE DAMOU** dont le thème porte sur la « *valorisation des stocks de carbonnes des plantations forestières du projet reboisement 1400 dans la commune de Lagdo* »

8.6. Activités de formations et de sensibilisations

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet Reboisement 1400 plus formations ont été organisées et financées par l'Union Européennes dans les différents villages et au sein de la Mairie

THEMES	Nombre de participants		
	Homme	Femme	Total
Réunion de sensibilisation sur le VIH/SIDA	16	38	54
Sensibilisation sur la viabilité environnementale	15	28	43
Réunion de sensibilisation sur l'égalité entre l'homme et la femme	21	14	35

Réunion de sensibilisation sur les droits des enfants et des femmes	16	9	25
Atelier de formation sur les techniques de reboisement	54	82	138
Réunion de sensibilisation sur les feux de brousse et la divagation des bêtes	36	11	47
Atelier de formation et de sensibilisation des conseillers sur l'état d'avancement des activités du projet Reboisement 1400	34	27	61
Réunion de clarification des actions des partenaires dans la forêt communale	15	3	18
Formation et sensibilisation des acteurs de la filière bois local	26	7	33
Réunion de sensibilisation sur les droits et les libertés	6	2	39
Sensibilisation sur l'éducation environnementale dans les établissements scolaires	84	128	212
TOTAL	323	349	705

Les formations et les réunions de sensibilisation qui sont dispensées s'adressent aux membres des communautés abritant des sites de reboisement, des populations riveraines du site ou des acteurs communaux. Globalement dans la commune de Lagdo, ces actions visant à renforcer les capacités des acteurs locaux s'est adressées à 705 participants les deux sexes confondus.

9. Cofinancement des activités du projet REBOISEMENT 1400 par la Mairie

Dans le cadre de cette initiative, la commune de Lagdo depuis 2019 a apporté un soutien financier, matériel, humain et logistique sur le terrain. A ce titre le cofinancement de la mairie est estimé à 96 764 255 F CFA. Les actifs mobilisés par la commune portent sur la mise à disposition des tricycles des motopompes, des arrosoirs, une équipe de 20 temporaires à la pépinière municipale, un consultant pour le suivi des activités de reboisement, un hors-bord pour le suivi des activités pendant la saison des pluies, un bureau équipé, une moto Yamaha AG 100 une salle pour l'organisation des réunions et des ateliers.

10. Difficultés rencontrées

- Destruction de près de 3841 plants par la divagation des bêtes à l'intérieur de la plantation ;
- Destruction d'environ 6320 plants par l'utilisation des herbicides ;
- Destruction de près de 1315 plants lors de la préparation des champs pour les campagnes agricoles ;
- Perte de près de 1750 plants par les feux de brousse enregistrés depuis 2019 ;
- Destruction de d'environ 5068 plants par les personnes de mauvaises foi qui s'illustre par l'arrachage des plants mis en terre ;
- Perte naturelle des plants dû le plus souvent à la sévérite du climat ;
- Faible implication de la Mairie dans la sensibilisation et la répression lors de la destruction des plants.

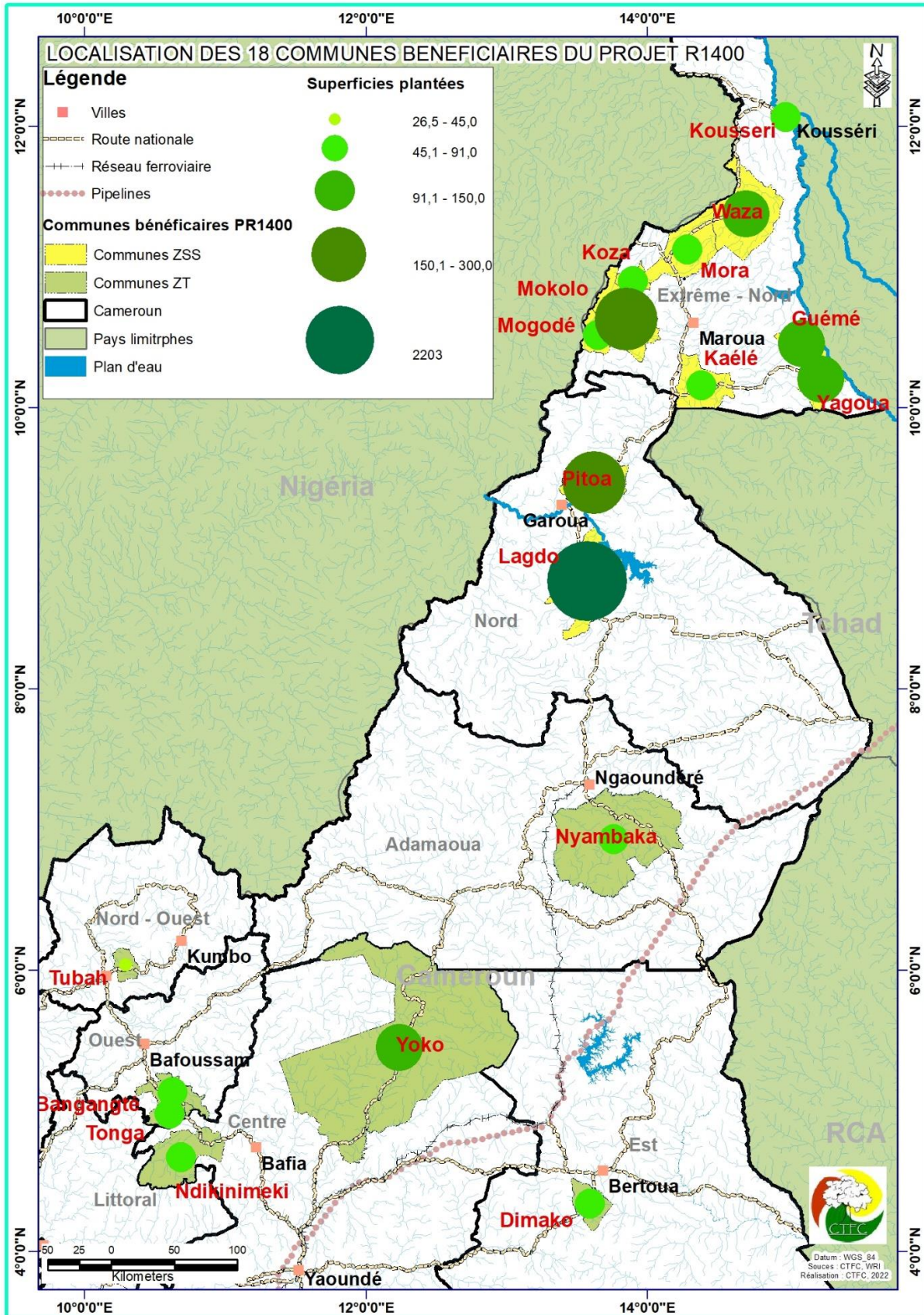
11. Les succès enregistrés

- Renforcement des capacités de l'équipe de la pépinière communale dans la production des plants ;
- Des agents de suivis de cette pépinière ont été formés ;
- Forte implication des femmes dans la réalisation des activités
- La restauration des parcelles privées par les anacardes ;
- Des initiatives individuelles sur la réalisation des pépinières ont été suscitées ;
- Le suivi des pépiniéristes individuels a été opérationnel ;
- Une distribution des plants aux particuliers a été réalisée

12. Les leçons apprises

- Engagement de la commune dans le cofinancement des activités ;
- Fort engagement du responsable du projet
- Traitement des plants par l'utilisation des déjections d'animaux
- Fourniture des semences par le projet de reboisement 1400 et une identification d'autres sources
- Mobilisation d'une équipe constituée des Comités Villageois de Concertation et du PF du projet ;

13. Rapport géoréférencé et cartographique



Matériels

Le matériel et les outils utilisés dans le cadre des travaux sont constitués des données de base cataloguées (des fonds de cartes, images satellitaires, des bases données shapefiles, etc.), des logiciels d'acquisition et de traitement de données (Microsoft Word 2019, Microsoft Excel 2019, ArcGIS 10.8, Google Earth pro, dnrgps) ainsi que du petit matériel (GPS, Ordinateur, appareil photo, téléphone androïde, matériel didactique). Aussi, les données utilisées ont été extraites d'informations préexistantes ou collectées sur le terrain.

A cet effet, des GPS (Global Positioning System) de Marque GARMIN 62S et 64S ont été utilisés pour relever les points repères centraux et des points de bornes externes des parcelles des sites du Projet R1400. Les données acquises ont ensuite été téléchargées dans l'application « dnrgps 6.0 » (Department of Natural Ressource GPS) pour être converties en fichier vectoriel pouvant être traité et analysé dans un Système d'Information Géographique (SIG) notamment ArcGIS 10.8.

De même, des fonds de carte topographique des zones concernées et ses environs de l'INC (Institut National de Cartographie) à échelle 1/50000, des images Satellite Sentinel 2 et Landsat 8 de Google Earth combinée avec les relevés GPS de terrain a été utilisées pour l'identification délimitation des parcelles reboisées.

Les données collectées étaient des points repères et des limites des parcelles reboisées indiquées par les points focaux dans chaque Commune.

Les données de terrain ont été enregistrées en fichier vectoriel (shapefile) dans le GPS puis converties en KML pour l'observation et délimitation des parcelles reboisés dans Google Earth pro. Puis elles ont été enregistrées en fichier « KML » (Keyhole Markup Language) dans google earth et reconverties en fichier vectoriel (shapefile, ESRI) dans ArcGIS 10.8 pour traitement et réalisation des cartes.

De même, les images satellites Landsat et Sentinel 2 de haute résolution ont été utilisées pour l'observation des sites et la délimitation des parcelles. Les images téléchargées sont ainsi automatiquement orthorectifiées et géoréférencées.

Collecte des données

Les données collectées sont de deux ordres : les données primaires et les données secondaires.

Collecte des données secondaires

Il s'agit des données issues de recherche documentaire (document de projet, rapport narratif par Commune, rapport de mission de terrain, etc.) au CTFC et sur internet (Google, Google Earth). Cette recherche documentaire s'est faite avant, pendant et après la phase de terrain.

Collecte des données primaires

Elle a été réalisée par des observations directes sur le terrain, des relevés des coordonnées GPS et entretiens avec les points focaux et autres responsables du projet dans chaque Commune, l'observation et

délimitation des parcelles dans le logiciel Google Earth. Mais aussi des données extraites d'informations préexistantes comme la base de données atlas forestier du Cameroun 2021.

✓ **Les observations directes sur le terrain**

Elles se sont déroulées en plusieurs phases lors des missions de suivi-évaluation et capitalisation.

Lors des missions de suivi-évaluations, les observations se sont faites simultanément lors des descentes sur le terrain pour le suivi-évaluation et elles ont porté sur l'observation de l'état de la plantation, des limites et l'extension des parcelles reboisés, des plantations d'alignement dans rues et de l'évolution des plants.

En suite lors des missions de capitalisation, elles se sont déroulées vers la fin du projet au mois d'avril 2023. Elle consistait à faire une descente sur le terrain dans toutes les Communes bénéficiaires du PR1400 pour observer l'état des plantations et les parcelles réussies en fin de projet. Ainsi, nous avons observé et choisi des parcelles qui peuvent être géoréférencées et conserver dans la base des données. Les parcelles ayant brûlées ou non entretenues ont été retirées de la liste des parcelles réussies et n'ont pas été géoréférencées.

✓ **Prise des coordonnées sur le terrain et entretiens avec les points focaux**

Les coordonnées sont prises à l'intérieurs des sites reboisés (pour la localisation du site) mais également au niveau des bornes externes de la parcelle du PR1400 (pour pouvoir délimiter la parcelle une fois au bureau). Ou encore, la parcelle est directement délimitée sur le terrain en utilisant le traceur GPS. Ainsi le technicien active le traceur GPS et fait le tour complet de la parcelle, le GPS trace les limites de la parcelle et nous nous donne aussi la superficie exacte de la parcelle. Ce travail doit être effectuer avec le point focal ou un responsable du projet dans la Commune qui maitrise bien les sites et les limites des plantations.

Pour les plantations des très petite superficie les coordonnées d'un seul point sont prises à l'intérieur du site pour permettre juste la localisation dans une carte.

Pour les plantations d'alignement on active le traceur GPS et on parcourt la ligne d'un bout à l'autre ou encore on prend les coordonnées d'un point sur chaque bout et on retrace la ligne en superposant les coordonnées sur une image satellite haute résolution une fois au bureau avec un logiciel SIG.

✓ **L'acquisition des images satellitaires, des fonds de carte et autres données SIG**

Pour faire des observations au bureau et digitaliser les parcelles reboisées dans les sites du PR1400, des images satellitaires LANDSAT 8, Sentinel 2 et Google Earth ont été utilisées. Ces images sont également utilisées pour extraire la donnée sur l'occupation du sol qui peut être utilisée comme fond de carte.

Les fonds de carte topographique à l'échelle 1/50000 de l'INC et les fonds de carte Open Street Map obtenus dans ArcGIS online ont été aussi utilisées comme fond de carte.

D'autres données sur les domaines forestier du Cameroun et les divisions administratives proviennent de l'atlas forestier du Cameroun de 2021 produit par le MINFOF et WRI.

✓ **Observation et délimitation des parcelles au bureau**

Les images téléchargées et le logiciel Google Earth nous ont permis de faire des observations à distance avec ceux n'ayant pas été sur le terrain mais aussi de digitaliser des parcelles du PR1400 n'ayant pas été délimitées directement sur le terrain à travers les coordonnées relevées sur terrain.

Analyse et traitement des données

Il s'agit essentiellement :

- Du transfert des données du GPS vers la machine avec l'application dnrgps, conversion en fichier shapefile dans ArcGIS 10.8 et enregistrement dans la géodatabase du PR1400.
- D'affichage des données GPS dans Google Earth et digitalisation des parcelles, enregistrement en KML puis conversion dans ArcGIS 10.8 en shapefile et enregistrement dans la géodatabase.
- Cartographie et matérialisation des sites du PR1400, l'objectif est d'élaborer une cartographie des sites du PR1400 dans chaque Commune bénéficiaire. Les relevés effectués sur le terrain superposés aux images satellites haute résolution orthorectifiées ont permis de faire sortir les sites et les polygones des parcelles reboisées pour chaque Commune. Les logiciels ArcGIS 10.8 et Google earth pro ont été utilisés pour ces travaux.

Pour cartographier les sites du PR1400, deux types de couches d'informations ont été utilisés. Il s'agit de données physiques (fonds de carte et images) et de données relatives observées sur les terrains liés à la réussite des plantations. Ces données concernent les coordonnées relevées au GPS sur les limites des parcelles réussies et en bon état indiquées par les points focaux et les shapefiles (données digitalisées au bureau et données de l'atlas forestier du Cameroun pour 2021).

En outre, une carte web (web mapping) a été réalisée présentant toutes les Communes bénéficiaires du projet R1400. Cette carte est accessible en ligne à travers le site internet du CTFC ou en suivant ce lien (<http://u.osmfr.org/m/742053/>) et donne une petite synthèse sur les activités menées sur le terrain en termes de superficie plantée, de nombre de plant et les essences utilisées, et quelques images de terrain. Ainsi, sur chaque icône qui représente la Commune, en un clic une onglette s'ouvre et affiche ces informations.

Résultats des travaux de cartographies des sites du projet R1400 dans la Commune de Lagdo

Il s'agit de la carte de localisation des sites et matérialisation des parcelles reboisées mais aussi de carte web de localisation des communes bénéficiaires avec des images de terrain et synthèse des travaux effectués dans chaque Communes accessible à travers notre site internet ou travers ce lien : <http://u.osmfr.org/m/742053/>. Les figures suivantes montrent la carte de localisation des sites du projet R1400 et le web map des Communes bénéficiaires.

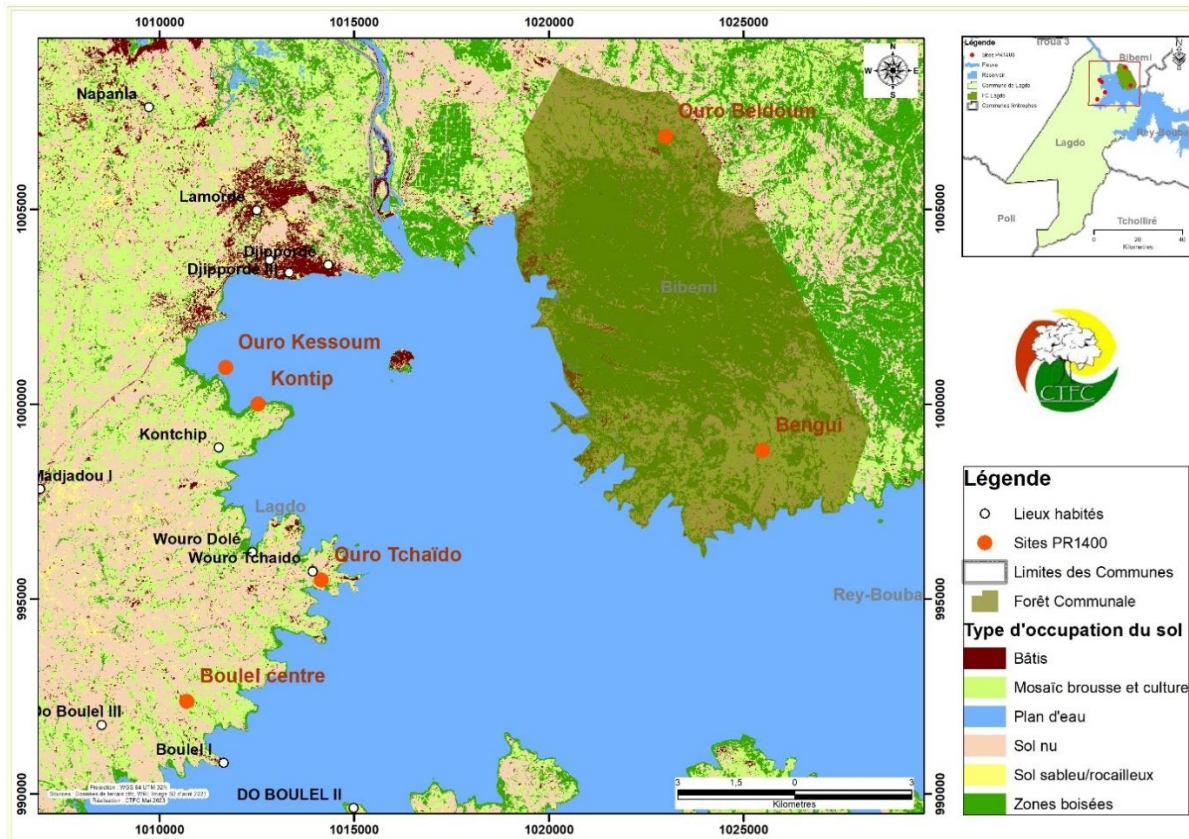


Figure 1 : Localisation des sites des parcelles reboisées du PR1400 dans la Commune de Lagdo

Dans la Commune de Lagdo il y a 06 sites essentiels dont 02 sont à l'intérieur de la forêt communale, 03 sites qui sont au bord des berges du Lac de Lagdo, et 01 site communal. Les autres sites sont des plantations d'anacarde utilisées comme culture intercalaire dans des vastes parcelles exploitées par les paysans. Le tableau suivant présente les coordonnées relevées sur le terrain et qui ont permis de réaliser cette carte.

Tableau : Coordonnées des sites PR1400 dans la Commune de Lagdo

Localités	Latitude	Longitude
Kontip	9.017022	13.658328
Ouro Kessoum	9.025542	13.650821
Boulel centre	8.948413	13.640833
Ouro Tchaïdo	8.976080	13.672508
Bengui	9.004750	13.775616
Ouro Beldoum	9.077734	13.753991

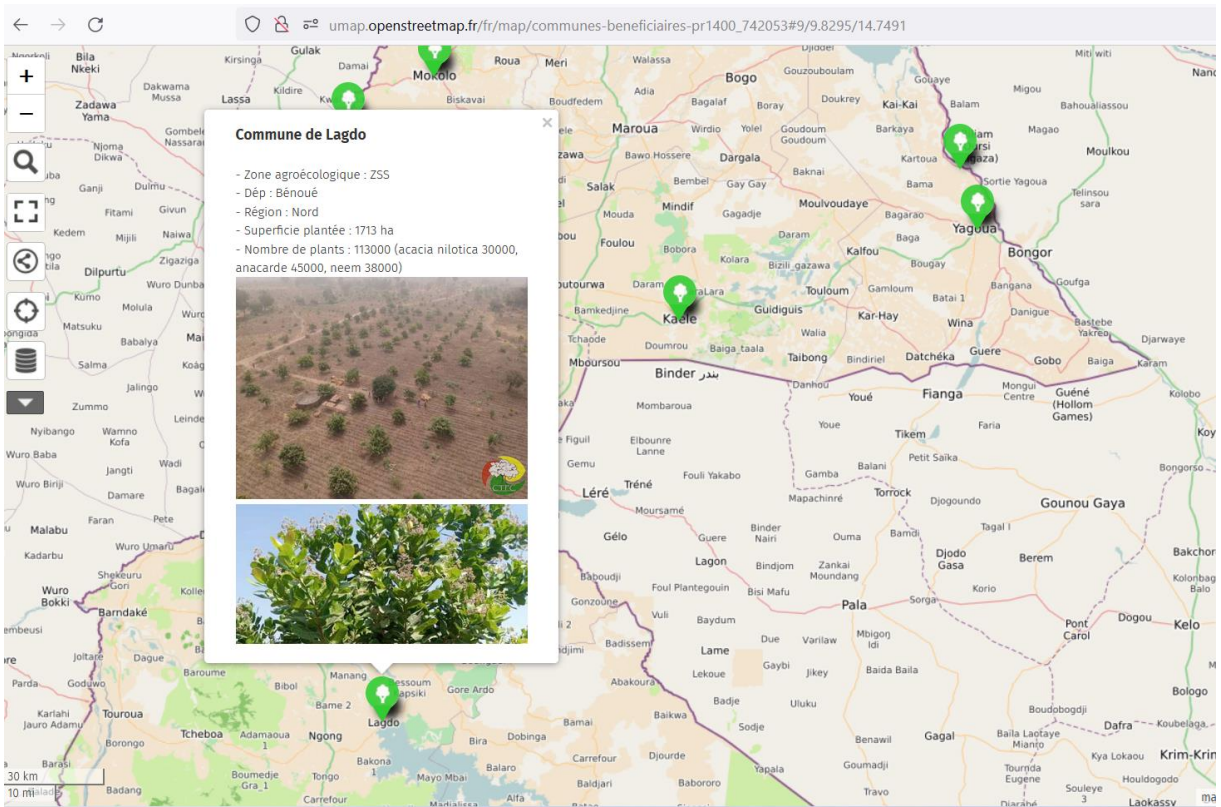


Figure 2 : Carte web de localisation des communes bénéficiaires avec des images de terrain et synthèse des travaux effectués dans la Commune de Lagdo.

ANNEXE

Annexe 1 :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE LAGDO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENUE DIVISION

LAGDO COUNCIL

N° ____L/CLDO/R1400/2020

Lagdo le ; _____

OBJET : Etat de la situation conflictuelle dans la localité de Bengui
Dans le cadre du Projet « **Reboisement 1400** »

Monsieur le Sous-Préfet

Je viens par la présente correspondante vous faire le point de la localité de Bengui site de la forêt communale de Lagdo.

De prime à bord, l'Association des Communes Forestières du Cameroun a bénéficié d'une subvention de l'Union européenne pour appuyer une dizaine de communes septentrionales du Cameroun en matière de reboisement. Afin d'accompagner la stratégie nationale que vient d'adopter le gouvernement pour promouvoir les anacardes, la commune de Lagdo a été retenue afin de vulgariser ce produit dans la zone à travers le projet « **Reboisement 1400** »

La délicatesse de la culture d'anacarde et les contraintes du marché international nécessitent un partenaire privé de référence pour accompagner la commune de manière professionnelle. Pour cela une entreprise AFRICAN COMMODITIES de droit Suisse et Camerounais présente dans le Septentrion a été identifiée et un protocole de partenariat public privé avec la Commune mis en place.

Ainsi, dans le but de démarrer les activités de reboisement du projet « **Reboisement 1400** » pour le compte de l'année 2020, des villageois mal intentionnés ont pris d'assaut les équipes de travail lors des opérations de défrichage et de confection des piquets. De même, la pépinière mise en place d'une capacité de 37 000 plants a été vandalisée et le matériel travail a été emporté par des personnes de mauvaises fois. Aussi, nous avons enregistré trois cas de blessures graves et 05 cas de blessures légères suite aux affrontements sur le site de Bengui. Les cas les plus graves ont été transportés de toute urgence ce même jour au district de santé de Lagdo avec le concours du Maire lors de la visite de la plantation.

Eu égard à cela, les travaux sur le terrain sont à l'arrêt dont le plus délicat est celui des opérations d'arrosage des 37 000 jeunes plants en pépinière qui depuis 06 jours n'ont pas reçu d'arrosage. Compte tenu de toutes ces difficultés enregistrées, compte tenu du fait que le bailleur est sensible aux aspects liés aux conflits qui font partir des inégalités, nous souhaitons que des mesures soient prises pour une sortie de crise et que les opérations continuent dans le calme et la sérénité.

Comptant sur votre encadrement, je vous prie de recevoir Monsieur le Sous-Préfet mes très distinguées salutations.

Ampliations
Préfet/Bénoué ;
ACFCAM ;
CTFC ;
Chrono/archive.

Le Maire de la commune de Lagdo
A
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement
de Lagdo

Le Maire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE LAGDO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENUE DIVISION

LAGDO COUNCIL

CONVENTION N° _____/C/LDO/R 1400/2020 PORTANT SUIVI DES OPERATIONS DE REBOISEMENT DU PROJET REBOISEMENT 1400 DANS LA COMMUNALE DE LAGDO (BENGUI)

ENTRE

LA COMMUNAUTE DE BENGUI

ET

LA COMMUNE DE LAGDO DANS LE CADRE DU PROJET REBOISEMENT 1 400

Juin 2020

PREAMBULE

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR³, qui s'articule autour de l'APVFLEGT⁴. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « REBOISEMENT 1400 », la commune de Lagdo à bénéficier d'un financement de l'Union Européenne. L'action, sous forme d'une subvention octroyée à l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM), permettra de conduire des activités de reboisement et de régénération dans les forêts communales des zones sèches et de transition en général et dans la Forêt Communale de Lagdo en particulier.

Pour ces travaux, nous communauté de Bengui avons désigné 40 personnes pour la main d'œuvre constituées des hommes et des femmes.

(iii) 3 PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(iv) 4 APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

A cet effet, il est convenu entre la Commune de Lagdo ci-après désignée "la Commune" Représentée par Monsieur **KAGA Luc**, BP 02 Lagdo ; **Tél : (0237) 237 690 357 519/697 362 212**, Maire de la commune de Lagdo ; agissant en qualité de Maître d'ouvrage délégué dans le cadre du projet Reboisement 1400.

D'une part,

Et d'autre part,

La communauté du village Bengui Représentée par Monsieur **YOUSOUFA Hagalgaba CNI N° 116311820 Tél : 691 62 38 29**, Représentant de ladite communauté ; la convention de mise en œuvre des travaux de reboisement dans le site de Bengui ci-après désigné la « convention de travail » dont la teneur suit :

TITRE I : OBJET, OBLIGATION ET RESPONSABILITES DES PARTIES

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention de travail a pour objet le suivi communautaire des activités du projet de reboisement du site de Bengui dans le cadre du projet « Reboisement 1400 dans la Forêt Communale de Lagdo.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet dès sa signature sur une période de 4 ans.

Article 3 : Création du Comité Villageois de Suivi dans le cadre du projet Reboisement 1400

Il est créé à cet effet au sein de cette communauté un Comité Villageois de Suivi composé de :

- ✚ Président : YOUSOUFA Kalgaba
- ✚ Vice-Président : TOUMBA Mapkousse
- ✚ BASSOU Sammuel (Secrétaire)
- ✚ FADIMATOU Mana (Trésorier)
- ✚ FALAMA (Commissaire au Compte)
- ✚ MOUSSA Hamadjoda (Conseiller)
- ✚ FALAMA (Commissaire au Compte)
- ✚ ABAKALAO Moïse (Membre)
- ✚ DJEBA Aboukar (Membre)
- ✚ SOUKI (Membre)
- ✚ ILA Youssoufa (Membre)
- ✚ HAROUNA Girda Assira (Membre)
- ✚ HAOUA Mahamat (Membre)

Article 4 : Obligation des parties

Alinéa 1 : Obligations du Comité Villageois de Suivi de Bengui :

Le Comité Villageois de Suivi a pour obligations de :

- ✚ Désigner les volontaires pour les opérations de reboisement ;
- ✚ Veiller à la sécurisation du matériel du projet ;
- ✚ Assurer la protection des plants mis en terre ;
- ✚ Gérer les éventuels conflits liés à la mise en œuvre des activités du projet.

Alinéa 2 : Obligations de la commune de Lagdo

La Commune de Lagdo, a pour obligations de :

- S'assurer de la mise en œuvre effective des activités selon les règles de l'art ;
- Assurer le Suivi technique des activités sur le terrain ;
- Tenir des réunions mensuelles avec le Comité Villageois de Suivi
- Organiser des réunions trimestrielles avec le Comité Villageois de Suivi.

TITRE II : RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Les opérations de reboisement du site de Bengui sont effectivement réalisées ;
- ✓ Les dépenses sont effectivement exécutées pour les activités prévues ;
- ✓ Les pièces comptables sont collectées, classées et archivées.

TITRE III : LE FINANCEMENT DES ACTIVITES

Article 5 : Paiement

Alinéa 1 : Mode de paiement

Les paiements sont effectués après chaque opération avec une décharge sous présentation de la photocopie de la carte d'identité nationale et sur la base du cumul de leurs superficies piquetées, de nombre de trous, de nombre des plants mis en terre, et des superficies arrosées et surveillés en faisant des fiches des décharges avec leur carte d'identité nationale.

Article 6 : validation technique des opérations de reboisement

La validation est effectuée par une équipe composée de :

- ✚ Le Chargé du Reboisement 1400 ;

✚ Le président du Comité Villageois de Suivi ;

✚ Le responsable d'African Commodities

TITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 7 : Tout désaccord survenant entre les parties dans l'application de la présente convention de travail est résolu à l'amiable. En cas de persistance, le désaccord est soumis à l'arbitrage des hiérarchies respectives.

La présente convention est établie en français et produit en cinq exemplaires originaux dont un remis à la Commune, un au chargé du reboisement, un exemplaire au représentant de la communauté, un au chef d'antenne de l'ACFCAM et au Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

La présente convention entre en vigueur après sa signature par les différentes parties prenantes.

Le Maire

Fait à Lagdo, le _____
Le Président du Comité de Bengui

Annexe 2 : Quelques images illustratives du projet reboisement 1400





Annexe 3 : Fiche techniques de capitalisation

Production des semences (acquisition des semences, mise en place des pépinières, mobilisation de la main d'œuvre ...) :	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	<p>La terre noire servant à la réalisation du substrat est récoltée très loin.</p> <p>Les pépinières nécessitent fortement un traitement phytosanitaire régulier.</p> <p>L'accès aux semences de bonne qualité pose un problème sérieux</p> <p>Le reboisement n'est pas suffisamment rentré dans les cultures locales d'où existe peu d'initiative locale en ce qui concerne la production des plants.</p> <p>Accès difficile aux pots pour la réalisation de la pépinière.</p>
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	<p>La Commune a mis en place une pépinière</p> <p>Le personnel a été formé sur l'itinéraire technique lié à la gestion d'une pépinière.</p> <p>Des partenariats ont été noués avec des acteurs producteurs de semences.</p> <p>Plants ont été produits.</p> <p>Des initiatives individuelles sur la réalisation des pépinières ont été suscitées.</p> <p>Le suivi des pépiniéristes individuels a été opérationnel.</p> <p>Une distribution des plants aux particuliers a été réalisée.</p>
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	<p>Si l'exécutif communal n'était pas fortement intéressé par cette activité, les échecs de différents ordres seraient enregistrés.</p> <p>L'Assistant technique s'est véritablement approprié de cette activité.</p> <p>Bien que l'eau soit difficilement accessible, cette pépinière a été établie à proximité de l'eau.</p> <p>Fourniture des semences par le projet de reboisement 1400 et une identification d'autres sources d'approvisionnement de semences identifiées.</p> <p>Mobilisation d'une équipe constituée de l'AT, du PF et d'un agent d'entretien.</p>
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	<p>Extension de la pépinière communale à 40 000 plants.</p> <p>Organiser des sessions de formation des pépiniéristes privés afin de développer la notion du reboisement.</p> <p>Inciter les acteurs locaux à reboiser et à développer la plantation des fruitiers pour maximiser les avantages.</p> <p>Identification des sources sûres d'approvisionnement en pots.</p>

Préparation et mise en terre Plantation : préparation des sites identification des sites, piquetage et trouaison, mise en terre des plants, mobilisation de la main d'œuvre)	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	<p>Le reboisement a ciblé surtout les zone de plaine, très éloignée de la ville de Lagdo ;</p> <p>Il se pose une difficulté de suivi.</p> <p>Les sols concéder pour des fins de reboisement sont des terres arides impropres à toute production végétale, c'est ce qui a occasionné beaucoup de pertes.</p>
Cas de réussites : superficie, planter, taux de réussite, (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	<p>06 sites de reboisement ont été réalisés à savoir.</p> <p>Les taux de survie se situent partout autour de 75%.</p> <p>Le CTFC/AFCAM a appuyé la Commune par une dotation d'un tricycle pour faciliter les actions d'entretien.</p> <p>Le CTFC/AFCAM appui la Commune par la contribution aux budgets liés au reboisement et à l'entretien.</p>
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	<p>Les manœuvres recrutés localement se sont approprié des techniques de reboisement qui leur avaient été enseignées lors des différentes séances de formation.</p> <p>Ils sont dotés d'une expérience louable en matière de reboisement.</p> <p>En termes d'acquis, une notion parfaite des techniques de reboisement a été transmise.</p>
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	<p>Les actions de regarnis devront être poursuivies ;</p> <p>Extension des superficies en termes de reboisement, à partir des plants produits par la Commune elle-même.</p>

Entretien : (Travaux d'entretien, protection individuelle des plantes, arrosage et gardiennage des sites reboisés d'arrosage et sécurisation d'entretien des sites, feux de brousse, transhumance, traitement phytosanitaire.....	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	Les espaces reboisés sont à tous moments exposés aux feux de brousse. En toute saison le problème de la divagation du bétail se pose. Les frais liés à l'entretien ne se débloquent pas dans les délais. L'arrosage rencontre une difficulté d'accès à l'eau se pose dans les différents sites de Lagdo. Les points d'eau sont éloignés des sites. La protection individuelle des plants paraît coûter plus cher.
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	Les cinq sites de reboisement au sein de la Commune de Lagdo est une réussite La commune compte un espace reboisé et régulièrement entretenu de 1123 ha entre 2019 et 2020. Un nombre de 112 300 plants ont été mis en terre entre 2019 et 2020.
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	Le suivi est un facteur de succès important car il permet de contrôler les activités des manœuvres, des gardiens et permet de déceler dans l'urgence, le moindre problème qui se pose aux espaces reboisés. Il faudra considérer une bonne appropriation des espaces reboisés par les partenaires qui continueront à pérenniser les actions d'entretien et de regarni.
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	Continuer à sensibiliser les partenaires à savoir les riverains des espaces reboisés pour la sécurisation des sites Réaliser les pares-feux. Poursuivre avec l'entretien des sites de reboisement (arrosage et sarclage des sites regarnis en 2022).

Regarnis (acquisition des plants, trouaison, mise en terre des plants)	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	Les plants sont des tous venant, ayant occasionné des taux de pertes important. Le taux de réussite était très faible La qualité du sol était également peu propice aux actions de reboisement ; La divagation du bétail conduit à une attaque des jeunes plants par le bétail Il a été enregistré quelques cas de maladies phytosanitaire qui occasionnaient le rabougrissement des plants
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	Les regarnis de 2020 et 2021 ont été conduites avec une mise en terre de Le taux de survie des plants regarnis se situe autour de 85%
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	Il est possible de reboiser même les espaces dégradés et les hardés. Il suffit de disposer d'un on substrat (terre noire). Les différentes mesures prises avant la réalisation des chantiers de reboisement, (sensibilisation sur la protection du site, sensibilisation contre la divagation du bétail, les pares-feux...) ont permis de récolter des résultats satisfaisants.
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	Mettre en pratique les leçons tirées des échecs de l'année dernière afin de programmer la campagne de mis en terre des plants autour du mois de mai. Etant donné que la Commune a produit elle-même les plants. Continuer avec les actions de regarnis des sites de Lainde Lagdo, Boulel Centre, Kontip, Ouro Kessoum

Approvisionnement du marché domestique en bois légal (points officiels d'approvisionnement du bois de chauffe, gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, risques de coupe illégale du bois, production et vulgarisation des foyers améliorés, utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, intérêt de la préservation des ressources naturelles durables, mise en place de la plate-forme).

Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	Pour mettre en place le marché de bois légal, il a été difficile de trouver un site approprié. GUEME se trouve presque en zone urbaine dont, il n'est pas facile de trouver un espace de près d'un quart d'hectare de superficie. La Commune n'arrive pas à faire fonctionner ces différents marchés car, elle n'a pas pu conduire une action de sensibilisation pouvant convaincre les vendeurs et les consommateurs de bois de valoriser les différents sites mis à profit.
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	Trois marchés de bois légal ont été créés dans la ville de Lagdo.
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	Les communautés locales ont fortement adhéré à cette démarche à cette démarche. Les différentes sessions de formation leur a permis de cerner les textes de loi en matière d'exploitation des ressources forestières. Une parfaite collaboration entre les membres de la communauté locales et les sectoriels des forêts est faune est entamée.
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	La fonctionnalité effective et totale et une extension des marchés de ce type vers les zones les plus éloignées de la Commune sont attendus.

Formations :	
Thème :	1. Formation sur l'itinéraire sylvicole, 2. Implication budgétaire, 3. sécurisation des sites
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	Difficulté de manifesté une forme d'appropriation des actions de reboisement par les communautés riveraines. Les participants à cette session de formation ne sont pas véritablement ceux qui prennent les décisions au sein des communes. Les participants à cette formation sont les membres de la communauté
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	Cette session de formation a déclenché chez certains particuliers, une volonté de conduire des actions reboisement au niveau domestique. Des plantations individuelles sont nées Avec cette formation sur l'implication budgétaire, la commune de GUEME accepte contribuer dans le cadre des actions conduites par leur partenaire. Les acteurs locaux se sont approprié des formes de sécurisation des sites notamment la protection individuelle des plants qui se retrouvent partout.
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	Cette formation devrait déboucher vers une prise en compte des actions de reboisement de manière à inclure dans le budget les différentes contributions de la commune. Cette formation n'a pas généré véritablement les résultats attendus. Dorénavant devront prendre part à de telles formations les acteurs qui ont un pouvoir de décision au sein de la commune
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	Renforcer les actions de formation autour de ces différents thèmes en prenant en compte les échecs enregistrés.

Activité de sensibilisation

Activités menées	FORMATION (F)/SENSIBILISATION (S)	Nombre de participants		Total des participants
		Hommes	Femmes	

Activités menées	FORMATION (F)/SENSIBILISATION (S)	Nombre de participants		Total des participants
		Hommes	Femmes	
Nombre de personnel communal formé	F	2	0	2
Nombre de conseillers municipaux et parties prenantes formés sur la gestion des boisements et leur implication budgétaires	F	36	8	44
Nombre de personnes sensibilisé pour la préservation de l'arbre et de la biodiversité au profit des populations riveraines	S	300	50	350
Nombre de personnes sensibilisées contre la divagation du bétail	S	45	0	45
Nombre de personne sensibilisées en milieu scolaire pour la préservation de l'environnement	S	100	60	160
Sensibilisation des populations sur la lutte contre le VIH/SIDA	S	450	50	500
Nombre de conseiller formés sur l'implication budgétaire	F	5	0	5
Nombre de personnel communal formé sur la sécurisation des sites boisés	F	11	1	12
Nombre des agents communaux et population riveraine des sites du projet sensibilisés sur la protection des plants	S	34	0	34
Nombre de personnes de la communauté éducative et scolaire sensibilisées sur le changement climatique et la gestion environnemental	S	45	0	45
		1028	169	1197

Sensibilisation :

Thème :

- Sensibilisation sur la préservation de l'arbre et de la biodiversité au profit des populations riveraines
- Sensibilisation contre la divagation du bétail
- Sensibilisation en milieu scolaire pour la préservation de l'environnement
- Sensibilisation des populations sur la viabilité environnementale
- Sensibilisation des populations sur la lutte contre le VIH/SIDA
- Sensibilisation des agents communaux et population riveraine des sites du projet sur la protection des plants
- Sensibilisation de la communauté éducative et scolaire sur le changement climatique et la gestion environnementale

Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :

- Le choix des participants qui était lié aux acteurs qui interagissent autour des sites de reboisement notamment les agriculteurs, les éleveurs et les exploitants de bois n'a pas été systématiquement respecté.
- Les femmes se retrouvent seulement fortement impliquées lors de la sensibilisation sur le VIH/SIDA, où leur nombre a fortement explosé

Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	<ul style="list-style-type: none"> • Une population de 2873 personnes a été sensibilisée sur différents thèmes • Les thèmes de sensibilisation interprétés en langue locale a eu plus d'impact et a permis une nette appropriation des acquis de cette sensibilisation
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation qui passe par les femmes a un champ de diffusion et d'expansion plus important • En impliquant les enseignants et les écoliers, cette sensibilisation a plus de chance d'acquiescer une certaine pérennité.
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire des actions de sensibilisation en fixant des cota de participation prenant nettement en compte les fonctions d'agriculteurs, des éleveurs d'exploitant de bois, de transformateurs (trices)

Appui aux initiatives locales ou individuelles (stratégie de sécurisation, les différents partenariats privés)	
Nom de l'initiative et partenaires : appui aux écoles et centre de santé et les écoles dans les actions de reboisement	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	<ul style="list-style-type: none"> • Le point Focal et l'Assistant Technique n'a pas d'autorité sur ces partenaires qui parfois ne respectent pas les itinéraires techniques • Lors des missions de suivi, les mêmes erreurs sur lesquels des mesures correctives sont proposées se retrouvent très souvent
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	<ul style="list-style-type: none"> • 05 écoles primaires et 02 Lycées ont été appuyés pour entretenir un site de reboisement • Ces sites ont réussi • 04 pépiniéristes privés ont été formés et suivi pour la production des plants
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne sensibilisation des responsables des différents partenaires sur la nécessité de reboisement demeure un facteur de de succès pour un appui des initiatives locales
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	<ul style="list-style-type: none"> • Démultiplier le nombre de partenaires en ciblant d'avantage d'écoles, des lycées et de CSI afin d'augmenter les superficies de reboisement

Genre et minorités : les femmes, et les populations victimes de la pression foncière	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	<ul style="list-style-type: none"> • Bien que ces catégories de personnes comprennent le bienfondé de l'action de reboisement, celles-ci se trouvent excluent de fait faute de disposer une surface de terre propre les permettant de conduire une expérience en matière de reboisement. • De plus les femmes plus particulièrement bien que plus nombreuses, se retrouvent toujours en minorité lors des différentes assises de prise de décision en matière de la foresterie.
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	<ul style="list-style-type: none"> • La campagne de sensibilisation contre le VIH/SIDA a été un succès car les femmes étaient fortement représentées et se sont fortement

	<p>appropriées de cette initiative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions de sensibilisation et de formation lors de la mise en œuvre des actions de la composante 4, a permis de mettre ces groupes marginaux face aux textes de loi. Ainsi beaucoup nourrissent l'ambition de disposer d'un petit espace de terre afin de produire du bois légal.
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs qui ont été à l'écoute des acteurs du projet sont ceux-là qui ont une faible marge de manœuvre c'est à dire ceux qui n'ont pas de terre pour mettre en pratique les conseils techniques du projet • Avec la difficulté d'accès aux bois de chauffe, l'engouement des uns et des autres s'oriente vers l'autonomisation de la production de bois
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer d'avantage ces différents acteurs dans les actions communes qui se rapportent à la foresterie

Emplois créés par le projet :	
Emplois permanents et temporaires : Les activités appuyées par le projet à Lagdo, a généré de l'emploi. Il s'agit du piquetage, de la trouaison, de la mise en terre des plants, du gardiennage et de l'entretien des plants.	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	<ul style="list-style-type: none"> • Il se pose une contrainte majeure dans la gestion des ouvriers surtout lors des trouaisons et de mise en terre, ces derniers augmentent les chiffres surtout par rapport à leur activité, grevant ainsi le budget imparti à chaque activité ; • Un suivi rigoureux des gardiens est obligatoire car ces derniers abandonnent souvent leur poste d'activité • Les paiements ne suivent pas très souvent la fin des activités. Ils sont toujours payés en différés
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de reboisement ont permis à 500 personnes d'accéder à un emploi permanent ou temporaire <p>Ces emplois ont permis à 100 ménages de se substituer de la précarité</p>
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion d'une équipe de manœuvre nécessite un suivi rigoureux de ces derniers sous peine de rencontrer des situations fâcheuses telles que la surestimation de leur travail, le double emploi.
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	<ul style="list-style-type: none"> • Les sites de reboisement devront être agrandis cette année, c'est certain que des recrutements en manœuvre vont suivre.

Communication et visibilité (vidéo, enregistrements, Polos, plaques de signalisation etc.)	
Thème : La visibilité des actions du projet	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	<ul style="list-style-type: none"> • Les médias de communications ne sont pas suffisamment mis à profit pour la communication en rapport avec les actions de la foresterie
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	<ul style="list-style-type: none"> • Des séries de reportage audiovisuel, présenter au journal de la CRTV a permis de montrer aux yeux du monde, les actions réussies du projet grâce au financement de l'Union Européenne

	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres de la communauté locale se sont exprimés par rapport au partenariat avec le CTFC et ont remercié l'Union Européenne • Les images sont constamment présentées dans le Forum WhatsApp du projet
<p>Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La communication est un grand facteur de succès d'un projet, elle complète les actions de sensibilisation et d'information qui ont été conduites tout au long du projet
<p>Actions futures prioritaires (solutions/actions) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un article sera ultérieurement dédié à illustrer les actions du projet.



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE LAGDO



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENUE DIVISION

LAGDO COUNCIL

LISTE DES MENAGES ET ORGANISATIONS BENEFICIAIRES DES PLANTS D'ANACARDE DANS LE CADRE DU PROJET REBOISEMENT 1400 DANS LA COMMUNE DE LAGDO

Récapitulatif des campagnes de distribution des plants d'anacarde (2019-2022)

Années	Nombre de plants distribués	Nombre de bénéficiaires	Villages bénéficiaires
2019	14 000 plants d'anacardes	743 ménages	Ouro Kessoum, Lamordé, Bamsi, Tongo
2021	5 600 plants d'anacardes	241 ménages	Laïndé Lagdo, Ouro-Doukoudjé, Kesmé, Ouro Beldoum
2022	20 000 plants d'anacardes	35 Organisations (GIC, Coopératives et Associations)	Gounougou, Ourodoukoudjé, Laïndé Lagdo, Lamordé, Ouro Kessoum, Katé, Ouro Bobowa, Kaiwane

N°	NOM DE L'ORGANISATION	STATUT JURIDIQUE	RESPONSABLE	CONTACT	LOCALITE	NBRE DE PLANTS SOLLICITES
1.	GIC Pour la Protection de l'Environnement de Lagdo « LE VERT »	GIC	KELYANGTCHETIL	692884308	LAGDO	1520
2.	GIC pour l'Agroforesterie de OURO-KESSOUM « FADDAL »	GIC	OUSMAN ABDEL A.	695 064 047	OURO-KESSOUM	200
3.	Association des Jeunes Actifs et Volontaires pour la Protection de l'Environnement de LAGDO (AJAVPEL)	ASSOCIATION	SALI GILBERT	696370420	LAGDO	1800
4.	Association pour le Reboisement	ASSOCIATION	SOBNONE DIT MICHEL	696418570	LAGDO	1500
5.	les producteurs de Lamordé-Lagdo « dynamique »	GIC	DJANABOU NGAYAKOUA	697839702	LAGDO	1000
6.	Amicale des jeunes volontaires de Lagdo	ASSOCIATION	BOKODI Zacharie	691415697	LAGDO	300
7.	Coopérative simplifié Neebam Djamou	COOPÉRATIVE	Mme DAMA	690658901	LAGDO	2000
8.	GIC FODA LARA DE KATE	GIC	BERAMGOTO BENJAMIN	698730060	KATE	200
9.	GIC NARRAL DE KAIWANE	GIC	KEPKE JACQUELINE	698294406	KAIWANE	500
10.	ASSOCIATION DES JEUNES SOLIDAIRES DE LAGDO	ASSOCIATION	ADOUM MAILA	653313479	LAGDO	1200
11.	GIC NAVOGO DE KATE	GIC	GAINE	696069319	KATE	500
12.	GROUPE DES PRODUCTEURS DU RIZ DE GOUNOUGOU	GIC	NENBA SIOUMO RODRIGUE	691553111	GOUNOUGOU	180
13.	GIC AGRO-ELEVEURS « JEUNESSE MAINS UNIES »	GIC	DJOBA WANNAMOU JACQUES	674111400	GOUNOUGOU	500
14.	LES AGRICULTEURS DE BOBOWA « NARRAL »	GIC	DOURWE NENDOBE	690267228	OURO BOBOWA	400
15.	LES PRODUCTEURS DE MAIS D'OURO-DJIDDA « NAKAMDI »	GIC	DJANABOU	694791960	OURO-DJIDDA	1200
16.	LES JEUNES PRODUCTEURS DE MAIS DE MAYO DJARENDI-LAGDO	GIC	NDJEMBONOU DJI CLEMENT	693716057	MAYO-DJARENDI	100
17.	SEMBE COUGAL	GIC	BELLO YERIMA	696502860	GOUNOUGOU	500
18.	ALLAH WALLOUNARRAL	GIC	BELADJI BAGUI	658905486	GOUNOUGOU	400
19.	DEBROUILLARDS	GIC	VAGAI GUIMBIRKE	692074098	GOUNOUGOU	200
20.	DEVELOPPEMENT	GIC	ISSALNE DAVID	697281596	GOUNOUGOU	250
21.	HOLLANDE	GIC	KOLWE Jacques	694734222	GOUNOUGOU	500

22.	ASLI	GIC	MOHAMMADOU BACHIROU	697373760	GOUNOUGOU	150
23.	YOURE	GIC	ADDAMARIE épouse YOUSSOUFA	698251623	GOUNOUGOU	600
24.	MINDA	GIC	WIDKISSIDA	697424789	GOUNOUGOU	600
25.	ASSAGUI	GIC	MOUDANG Yvette	696502860	GOUNOUGOU	450
26.	AOUDIREWBE	GIC	ADAMOU YOUSSOUFA	698251623	GOUNOUGOU	100
27.	DAIDOUGMI	GIC	ADDAGARROUA Yvonne	690749765	GOUNOUGOU	300
28.	KAWTALYIDDE	GIC	TCHIKILABI Thomas	656738421	GOUNOUGOU	200
29.	TAMMONDELAMERE	GIC	KAGONBBE Raphael	693191162	GOUNOUGOU	500
30.	NDJOUMOUKOUM AI	GIC	ASSIRI MANA Jean	691902241	GOUNOUGOU	300
31.	TAIBONG	GIC	MAIKANTIE Martine	655187999	GOUNOUGOU	300
32.	YABOUYA	GIC	GONSOLBE Abraham	691557633	GOUNOUGOU	150
33.	BOUZA	GIC	KALSOUBE Rosalie	694593021	GOUNOUGOU	400
34.	WILTIGOWOURÉ	GIC	TAO Joseph	698957314	GOUNOUGOU	500
35.	WOULDA	GIC	NOUWANA Mélanie	699051485	GOUNOUGOU	500
TOTAL						20 000

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE LAGDO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENUE DIVISION

LAGDO COUNCIL

CONTRAT DE CONSULTANT N° ____ /CC/C/LDO/2023

PASSE ENTRE

LA COMMUNE DE LAGDO

ET

MONSIEUR PLONG CLAUDE YANNICK

- **TYPE DE CONTRAT : CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE (CDD)**
- **OBJET DU CONTRAT :** Assumer les responsabilités de chef de projet « REBOISEMENT 1400 ».
- **LIEU DE TRAVAIL :** Commune de Lagdo
- **MONTANT BRUT DU CONTRAT : 350 000 (Trois Cent Cinquante Mille) Frs CFA** par mois toutes charges comprises.
- **DUREE DU CONTRAT : 06 mois** éventuellement renouvelables après évaluation satisfaisante.

Juin 2023

CONTRAT

Le présent contrat ci-après désigné « le Contrat » est conclu entre la Commune de Lagdo représentée par le Maire Monsieur **HAROUNA DAMATAL**, ci-après dénommé « l'employeur » d'une part, Et Monsieur **PLONG Claude Yannick CNI N° 109 446 025, Tel : 695 48 48 34/677 91 39 49 domicilié à Yaoundé** ci-après dénommé(e) « Le Consultant », d'autre part.

ATTENDU QUE l'employeur souhaite que Consultant fournisse les services visés ci-après, et ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits services,

Le présent contrat de prestation a pour objet d'assurer la mise en œuvre du projet « **REBOISEMENT 1400** ».

PAR CES MOTIFS, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu de ce qui suit :

1. Services

1.1 Le Consultant fournit les services spécifiés dans l'Annexe « Termes de Référence et Étendue des Services » qui sont partie intégrante du présent Contrat (« les Services »).

1.2 Le Consultant fournit les rapports énumérés dans cette Annexe « Obligations du Consultant en matière d'Établissement de Rapports » dans les délais spécifiés dans ladite Annexe.

2. Durée et amendement du Contrat

2.1 Durée

La durée du contrat est de Six (06) mois renouvelable, sur la base des résultats d'une évaluation satisfaisante des performances.

Un mois avant l'expiration de la période, les parties pourront convenir de sa reconduction éventuelle et dans tous les cas, s'avertir de leurs intentions. Toute modification de la durée totale dudit Contrat, suite à une demande raisonnable de l'une ou l'autre des parties, sera décidée par écrit, d'un commun accord.

2.2 Prise d'effet

Le Consultant fournit les Services pendant la période de **06 mois**.

2.3 Avenant

L'Employeur pourra à tout moment demander à l'Employé des Services supplémentaires ou des modifications dans le déroulement des services relatifs à son Contrat.

3. Paiement

3.1 Montant plafond

Pour les Services fournis, l'Employeur paie à l'Employé un montant mensuel brut plafonné à **350 000 (Trois Cent Cinquante Mille) FCFA** pour l'ensemble de la prestation.

Le consultant s'engage à remplir ses obligations fiscales et payer lui-même les impôts et les taxes qui lui seront réclamés en raison de l'exécution de l'exécution du présent contrat.

4. Congés

Le Consultant droit à un congé payé de 5 jours par mois de services effectifs, cependant le droit de jouissance n'est acquis qu'après un (01) an de service à la commune de Lagdo.

5. Administration du Contrat

5.1 Coordonnateur du contrat

Le Coordonnateur du présent contrat est le Maire de la Commune de Lagdo. Il est responsable de la coordination des activités relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, et de l'acceptation des produits au nom du prestataire.

5.2 Plan d'action

Pendant la durée de sa mission au titre du présent Contrat, y compris pendant ses activités de terrain, le consultant sera tenu d'avoir un plan d'actions détaillé et de remplir des feuilles d'emploi du temps ou tout autre document pour enregistrer le temps passé à son travail, ainsi que les dépenses encourues, conformément aux instructions du Coordonnateur.

6. Normes, responsabilités et Evaluation de Performances de l'Employé

6.1 Normes

Le Consultant exécutera les Services et remplira ses obligations avec toute la diligence, l'efficacité et l'économie voulues, conformément aux pratiques généralement acceptées et utilisées dans son secteur d'activités. Il prend les mesures nécessaires rapidement pour corriger les points de l'exécution du présent Contrat qui ne donneraient pas satisfaction à l'Employeur. Le Consultant s'engage à respecter les usages et règlements de l'Employeur. Le Consultant s'engage à se conformer en tout point à la déontologie en usage.

6.2 Responsabilités

Le Consultant sera responsable à l'égard de l'Employeur de l'exécution des Services conformément aux dispositions du présent Contrat et de toute perte subie par celui-ci en raison du défaut d'exécution des services, sous réserve de la limite ci-après :

1. Le Consultant ne sera pas responsable des pertes ou dommages causés par, ou résultant de circonstances qui échappent à son contrôle.
2. Le Consultant remplira en toute circonstance ses responsabilités de façon à sauvegarder au mieux les intérêts de l'Employeur, y compris dans ses rapports avec les tiers.

7. Devoir de Réserve

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, Le Consultant ne divulgue aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités de l'Employeur sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

8. Propriété des Documents et Produits

Tous les rapports, études ou autres produits sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte de l'Employeur au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété de l'Employeur. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.

9. Activités interdites à l'Employé

Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, ou services (autres que les Services ou toute prolongation desdits Services) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait étroitement lié.

10. Assurances Médicales et Cotisations de Retraite

Le Consultant prend toutes mesures appropriées pour s'assurer contre les risques de maladie.

11. Transfert

Le Consultant ne cède ni ne sous-traite le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable de l'Employeur.

12. Droit Applicable et Langue du Contrat

Le Contrat est soumis au droit de la République du Cameroun et la langue du Contrat est le français ou l'anglais.

13. Règlement des Différends

Les Parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir de l'exécution du présent Contrat ou de son interprétation.

Tout différend lié au présent Contrat que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à l'arbitrage/conciliation conformément au droit camerounais.

14. Notification et adresse

Les parties contractantes s'engagent à respecter la forme écrite pour toute notification liée à l'exécution du présent contrat.

Toute notification, demande ou approbation sera considérée comme ayant été effectuée lorsqu'elle aura été transmise en personne à un représentant autorisé de la Partie à laquelle cette communication est adressée, ou lorsqu'elle aura été envoyée par courrier ordinaire avec accusé de réception, par lettre recommandée, télex ou télégramme ou télécopie à l'adresse de chacune des parties.

15. Force majeure

Aux fins du présent Contrat, "force majeure" signifie tout événement qui est en dehors du contrôle d'une Partie et qui rend impossible l'exécution par une Partie de ses obligations ou qui la rend si difficile qu'elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances; les cas de force majeure comprennent, entre autres : suspension ou annulation des Accords de Don servant au règlement du Prix du Contrat, guerres, émeutes, troubles civils, incendies, explosions, tempêtes, inondations et autres bouleversements climatiques, ou autres actions revendicatives (à l'exception des cas où de tels grèves, lock-outs ou autres actions revendicatives relèvent du contrôle de la Partie invoquant la force majeure), confiscations ou Fait du prince.

Ne constituent pas des cas de force majeure : i) les événements résultant d'une négligence ou d'une action délibérée d'une des Parties, ii) les événements qu'une Partie agissant avec diligence aurait été susceptible A) de prendre en considération au moment de la conclusion du Contrat et également B) d'éviter ou de surmonter dans l'exécution de ses obligations contractuelles.

Ni insuffisance de fonds, ni défaut de paiement ne constituent des cas de force majeure.

Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, dans la mesure où un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, étant entendu que la Partie placée dans une telle situation aura pris les précautions, et les mesures raisonnables, destinées à lui permettre de remplir les termes et conditions du présent Contrat.

Une Partie affectée par un cas de force majeure doit en avertir l'autre dans les plus brefs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze (14) jours suivant la survenue/apparition de l'événement, et apporter la preuve de la nature et de la cause de cet événement, et doit de la même façon notifier dans les plus brefs délais le retour à des conditions normales.

Les Parties prendront les dispositions nécessaires pour réduire les conséquences des cas de force majeure.

16. Résiliation

L'Employé peut, par démission ou par voie de notification écrite, résilier le présent Contrat si l'Employeur a contrevenu à ses obligations contractuelles et n'y a pas remédié dans un délai de trente (30) jours (ou tout délai additionnel que l'Employé aurait accepté par écrit) après réception de la notification faite par l'Employé de la venue d'une telle rupture.

L'Employeur peut résilier le Contrat par notification écrite adressée à l'Employé suite à la survenance de l'un quelconque des événements indiqués aux alinéas (a) à (g) ci-après :

- a) Si l'Employé n'a pas respecté ses obligations contractuelles, y compris les obligations relatives à l'exécution des Services ;

- b) Si l'Employé conformément au Droit applicable est empêché d'exercer ses fonctions (la maladie ne met pas immédiatement fin au contrat. Elle entraîne plutôt sa suspension conformément aux termes du Droit du travail de la République du Cameroun).
- c) Si l'Employé commet toute faute professionnelle grave (sous) sans réserve de l'appréciation de la juridiction compétente ;
- d) Si l'Employé ne se conforme pas aux ordres écrits de l'Employeur ;
- e) Si l'incompétence professionnelle de l'Employé est dûment établie par l'Employeur ;
- f) Si l'Employé produit à l'Employeur une déclaration volontairement erronée ayant des conséquences sur les droits, obligations ou intérêts de l'Employeur ;
- g) Si l'Employé divulgue auprès des Tiers des informations relatives à ses services dans le cadre du présent Contrat et susceptibles de nuire à l'image de l'Employeur sans autorisation préalable de l'Employeur ;

Dans les deux cas, l'Employé aura droit, sauf si la résiliation ou l'interruption était fondée sur un manquement à ses obligations, aux honoraires et au remboursement des dépenses certifiées remboursables qui lui sont dus et à ceux correspondant à la période nécessaire à la cessation des Services.

Les parties peuvent résilier le présent Contrat par notification écrite effectuée dans un délai qui ne saurait être inférieur à trente (30) jours.

Toutefois, la résiliation du contrat ne met pas automatiquement fin aux fonctions du consultant, car ce dernier est selon la convention signé entre sous l'encadrement du CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) et de l'ACFCAM (Association des Commune Forestière Cameroun) et est pris en charge par la commune jusqu'à la fin du projet prévu le 31 Décembre 2022. Sauf en cas de désistement de ce dernier.

17. Cessations des droits et obligations.

Tous les droits et toutes les obligations contractuelles des Parties cesseront à la résiliation du présent Contrat conformément aux dispositions de la Clause 18, ou à l'achèvement du présent Contrat conformément aux dispositions de la Clause 2, à l'exception i) des droits et des obligations qui pourraient demeurer à la date de résiliation ou d'achèvement du Contrat, ii) des droits qu'une Partie pourrait conserver conformément aux dispositions du Droit Applicable.

18. Equité et bonne foi

A. Bonne foi

Les Parties s'engagent à agir de bonne foi vis-à-vis de leurs droits réciproques et à prendre toute mesure possible pour assurer la réalisation des objectifs du présent Contrat.

B. Exécution du Contrat

Les Parties reconnaissent qu'il n'est pas possible de prévoir dans le présent Contrat toutes les éventualités qui pourraient survenir pendant la durée de son exécution. Elles reconnaissent ici qu'il est dans leur intention de veiller à ce que le Contrat soit exécuté équitablement, sans que soient lésés les intérêts de l'une ou l'autre d'entre elles, et que, si pendant la durée d'exécution du présent Contrat l'une des Parties estime que le Contrat n'est pas exécuté équitablement, les Parties feront de leur mieux pour s'entendre sur les mesures destinées à faire disparaître cette iniquité. Toutefois, l'absence d'un tel accord à ce sujet ne saurait constituer un différend au sens de la Clause 15 ci avant.

LU ET APPROUVE A LAGDO, LE _____

Le Chargé du Reboisement,

Le Maire de la Commune de Lagdo

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE LAGDO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENUE DIVISION

LAGDO COUNCIL

TERMES DE REFERENCE

TERMES DE REFERENCE DU POSTE DE RESPONSABLE CHARGE DU REBOISEMENT DU PROJET

Mission

Assurer la mise en œuvre des activités du projet REBOISEMENT 1400 et du projet GIZ-PoFE en veillant à l'atteinte de ses résultats. Il sera responsable de la gestion technique et financière du projet.

Activités et taches dans le projet

Placé sous la supervision de l'exécutif communal, le Chef de Projet est chargé de :

- Participer aux différents cadres de concertation interne ;
- Suivre les activités de reboisement de la Forêt Communale ainsi des berges Ouest du Lac de Lagdo ;
- Organiser les réunions de sensibilisation des parties prenantes ;
- Suivre les activités du projet ABIOGET/PADESAR3C ;
- Préparer les plans de travail annuel ;
- Suivre la mise en œuvre du projet de la GIZ-ProFE ;
- Contribuer à la recherche des financements additionnels, pour la pérennisation des Projet en cours.
- Préparer et organiser les sessions de travail avec l'exécutif communal ;
- Rédiger les rapports mensuels, et annuels des activités du projet ;
- Rendre compte de l'état de l'évolution des opérations sur le terrain ;
- Exécuter toutes autres tâches au sein de la commune.

Profil du poste

Le responsable du projet doit répondre au profil suivant :

- ✚ Diplôme supérieur (Bac+5) dans le domaine des sciences forestières, la gestion de l'environnement, géographie, changement climatique ou domaine apparenté ;
- ✚ Jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 7 ans, notamment en agroforesterie, l'aménagement et la gestion de l'espace, gestion de l'environnement, et en changement climatique ;
- ✚ Avoir une bonne connaissance dans le domaine du suivi-évaluation et la gestion des projets ;
- ✚ Avoir une bonne connaissance de la problématique de changement climatique et du processus REDD+, et la restauration des paysages forestiers ;
- ✚ Avoir la maîtrise du français écrit et parlé, et un niveau supérieur de l'anglais.

Les points suivants seront valorisés comme des atouts :

- ✚ Au moins une expérience pratique en évaluation environnementale ;
- ✚ Une bonne maîtrise de la langue locale ;
- ✚ Une bonne maîtrise des outils informatiques notamment les logiciels Word et Excel et spécialement ceux pour le traitement des données statistiques (Access, SPSS, etc.) ;
- ✚ Avoir des connaissances avérées en SIG et télédétection.